

RAPPORT DE GESTION 2020



Sommaire

Sommaire	1
Message du Président du Conseil de Fondation	2
Message du Directeur général	4
Organes statutaires	8
Organisation	10
Activités en chiffres	14
Développement durable	24
Travaux & Planification	28
Exploitation	32
Service du Stationnement	36
Administration & Finances	37
Systèmes d'Information	38
Focus – Nouvelles étapes dans la dématérialisation du stationnement	40
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2020	44
Rapport de l'organe de révision	80

Message du Président du Conseil de Fondation



L'année 2020, qui ne ressemble à aucune autre, n'aura pas affecté la motivation de la direction et des équipes de la Fondation des Parkings, preuve en est les nombreux projets menés à bien durant cette période marquée par la covid.

Je tiens à féliciter Monsieur Damien Zuber pour sa nomination à la direction générale de la Fondation et à remercier chaleureusement Monsieur Jean-Yves Goumaz, qui a été notre directeur général durant plus de 16 années, avant de nous quitter pour vivre sa retraite. Monsieur Goumaz a conduit avec succès l'entreprise dans le développement de ses activités et de son savoir-faire, tant dans la réalisation et la gestion de parcs de stationnement que dans l'introduction et le développement à Genève - pionnière en la matière - de la gestion dématérialisée du stationnement. Sous sa direction, la Fondation des Parkings est devenue un véritable centre d'expertise en matière de mobilité, reconnu au-delà des frontières cantonales. C'est en plein confinement du printemps que s'est opérée la transition. Monsieur Damien Zuber, qui était à la tête du département Exploitation depuis 2009, a été remplacé dans cette fonction par Madame Jeanne Baur, au mois de septembre 2020.

Parmi les réalisations marquantes de l'année, je citerai les nouvelles étapes de la dématérialisation du stationnement. Ainsi, le macaron journalier, pour les particuliers ou les entreprises, est dorénavant disponible en ligne et il n'est plus nécessaire de placer un justificatif sur le pare-brise du véhicule. Le paiement dématérialisé du stationnement horaire sur la voie publique a, quant à lui, été étendu aux

communes de Carouge et de Lancy. Je garde l'espoir qu'un jour, toutes les communes du canton adopteront les solutions proposées par la Fondation pour la gestion moderne de leur stationnement.

En matière de construction de nouveaux parkings, celui de la gare de Chêne-Bourg qui avait été mis partiellement en service en décembre 2019, offre maintenant 130 places, en attendant la fin des travaux de l'immeuble qui le surplombe pour arriver aux 505 places prévues.

Afin de permettre au plus grand nombre de faire le choix de rouler en véhicules électriques, la Fondation des Parkings augmente régulièrement le nombre d'emplacements équipés de bornes de recharge – 230 places électrifiées à ce jour.

La direction Travaux & Planification a préparé la réalisation, dès 2021, d'un parking P+R provisoire de 140 places sur le site de Trèfle-Blanc, dans l'attente du parking définitif de plus de 1'000 places qui sera construit sous la future patinoire. Je citerai également les études menées en vue d'importants chantiers à venir, dont la transformation du parking du Prieuré en parking public, le projet de revalorisation du parking des Alpes ou le futur réaménagement du parking de Cornavin, en relation avec les modifications de la place du même nom et les évolutions de la gare. Plusieurs autres parkings P+R sont à l'étude et certains, comme le parking provisoire de Bernex-Vailly, seront mis en service en 2021 avec 300 places.

La Fondation des Parkings s'adapte en permanence aux mesures prises par le Canton en matière de stationnement. Ainsi, la nouvelle politique voulue par l'Etat dans ses parkings a été mise en œuvre dans des délais serrés en fin d'année, nécessitant une communication particulièrement active vis-à-vis des usagers concernés par ces changements.

Pour terminer, je félicite les équipes de direction ainsi que l'ensemble des collaborateurs, pour l'image de qualité et d'expertise de la

Fondation, qui nous permet de remporter de nombreux mandats liés à nos métiers, y compris à l'extérieur du canton, en Romandie comme de l'autre côté de la Sarine. La Fondation des Parkings est à ce jour le plus important exploitant de parkings publics de Suisse.

En termes financiers, je suis heureux d'annoncer, malgré une période si difficile, des résultats positifs et un endettement pratiquement nul.

Durant cette époque incertaine, la Fondation des Parkings reste attentive à tous les développements liés au coronavirus et se remet sans cesse en question afin de planifier ses dépenses dans le strict respect de ses ressources. Le Conseil est en phase avec les activités de la Fondation. Ses membres, dans leur pluralité, agissent comme des vecteurs dynamiques pour le présent et l'avenir de la Fondation des Parkings et je les en remercie.

Antoine de RAEMY

Message du Directeur général



L'année 2020, marquée par la covid, a affecté les vies de chacun d'entre nous et s'est achevée dans l'incertitude sanitaire.

Au printemps, nous avons dû répondre aux interrogations quotidiennes des clients souhaitant modifier rapidement leurs abonnements, tout en permettant aux personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas utiliser les transports publics de pouvoir stationner aisément dans nos ouvrages. La Fondation des Parkings a ainsi rapidement pu proposer des solutions de stationnement aux établissements hospitaliers dont le personnel médical devait venir travailler en transports individuels. Sur la voie publique, le service du stationnement a su gérer avec professionnalisme l'incertitude des premiers jours du confinement ainsi que le retour progressif du contrôle.

Si les résultats financiers de la Fondation ont subi l'impact de la crise sanitaire et des répercussions importantes qu'elle a eu sur la mobilité des usagers, l'année a néanmoins été riche en développements positifs. Nous avons gagné de nouveaux mandats de gestion: ceux du parking HEAD Hippomène, de la place de Pont-Rouge et du Centre sportif de la Queue-d'Arve, ainsi que la gestion de la galerie commerciale du parking de Cornavin. Six vélostations supplémentaires ont intégré le système velocity qui comptait 26 vélostations sur l'ensemble du territoire suisse à fin 2020. Marque de reconnaissance: le Forum vélostations Suisse a choisi Genève pour y tenir sa rencontre annuelle. Cette journée d'information réunissant des participants venus de toute la Suisse a été organisée avec le soutien actif de la Fondation.

La dématérialisation des modes de paiements et des droits de stationnement, entamée en 2015, a franchi une nouvelle étape. Avec le déploiement d'horodateurs connectés et du paiement par téléphone sur la voie publique à Carouge et à Lancy, la mise en service de l'application d'achat et d'activation de macarons journaliers virtuels, www.multipark.ch, la Fondation des Parkings s'affirme comme un des leaders suisses en la matière.

La mise en service progressive de l'ensemble du parking de Chêne-Bourg s'est poursuivie et l'important chantier de rénovation du parking de Plainpalais, qui devrait s'achever en 2022, a démarré.

L'année s'est terminée par deux évolutions majeures. La Fondation a introduit une nouvelle politique tarifaire dans ses parkings, qui sera déployée progressivement, visant à rendre le stationnement horaire en ouvrage plus attractif et à offrir des solutions avantageuses aux habitants. L'Etat a parallèlement annoncé un important changement de la politique d'abonnement dans ses parkings, que nous avons la délicate responsabilité de mettre en oeuvre en 2021.

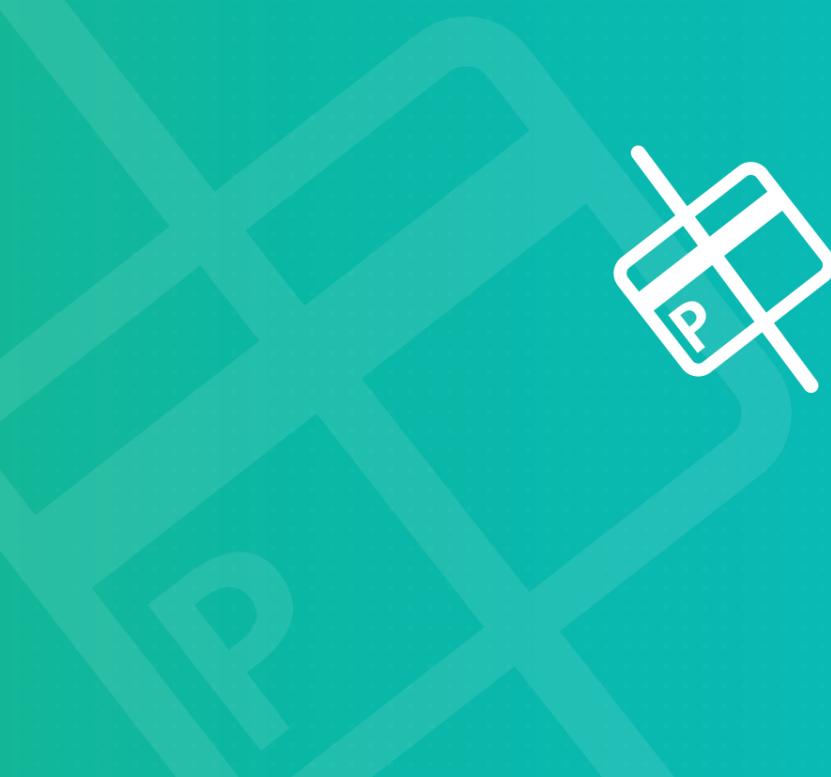
Les métiers du stationnement ont énormément évolué ces dernières années et de profonds changements sont encore attendus avec le Léman Express et l'évolution des habitudes de déplacements. Les missions à accomplir demanderont à la Fondation une grande flexibilité, des efforts soutenus et une excellente coordination dans la planification de ses ressources.

Damien ZUBER



850'000

paiements par mobile



Organes statutaires

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

Mme CHATELAIN Elisabeth
Mme HARDYN Nathalie
Mme HOVAGEMYAN Asma
M. LEUBA Dominique
M. de RAEMY Antoine
M. de SAUSSURE Nicolas

Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, représentant celui-ci:

M. KREBS Philippe
M. MORET Jacques

Membres désignés par l'Association des communes genevoises, représentant celle-ci:

Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative de la Commune de Pregny-Chambésy

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

M. ANDERSEN Michael	Union Démocratique du Centre
M. BERTHET Jean	Parti Socialiste
Mme CASUTT-ETTER Martine	Parti Démocrate-Chrétien
M. FLURY Christian	Mouvement Citoyens Genevois
M. MIFFON Claude	Parti Libéral-Radical
M. TINGUELY Dominique	Les Verts
Mme ZAUGG Cecilia	Ensemble à Gauche

Le Conseil de Fondation s'est réuni à six reprises en 2020.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de:

M. de RAEMY Antoine	Président
M. MIFFON Claude	Vice-président
Mme CHATELAIN Elisabeth	
Mme HARDYN Nathalie	
M. de SAUSSURE Nicolas	

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu neuf séances en 2020.

L'organe de révision

Dans sa séance du 9 mars 2020, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté BDO SA en tant que contrôleur aux comptes pour l'exercice 2020.

La Direction de la Fondation des Parkings

M. ZUBER Damien*	Directeur général
Mme BAUR Jeanne**	Directrice Exploitation
M. BERTOSSA Stéphane	Directeur Administration & Finances
M. DRÊME Laurent	Directeur Travaux & Planification
M. MARCOZ Gilles	Directeur Systèmes d'Information
M. MASCALI Gaëtan	Directeur Service du Stationnement

* Après plus de 16 ans à la tête de la Fondation des Parkings, M. Jean-Yves Goumaz a pris sa retraite au 1^{er} avril 2020. Monsieur Damien Zuber, directeur du département Exploitation depuis 2009, lui a succédé.

** Madame Jeanne Baur a remplacé Monsieur Zuber à la tête du département Exploitation, le 1^{er} septembre 2020.

Organisation

Départements	2020	2019
Direction générale	8	7
Département Travaux & Planification	5	4
Département Exploitation	45	42
Département Service du Stationnement	94	90
Département Administration & Finances	21	20
Département Systèmes d'Information	13	12
Apprentis	5	5
Total au 31 décembre	191	180

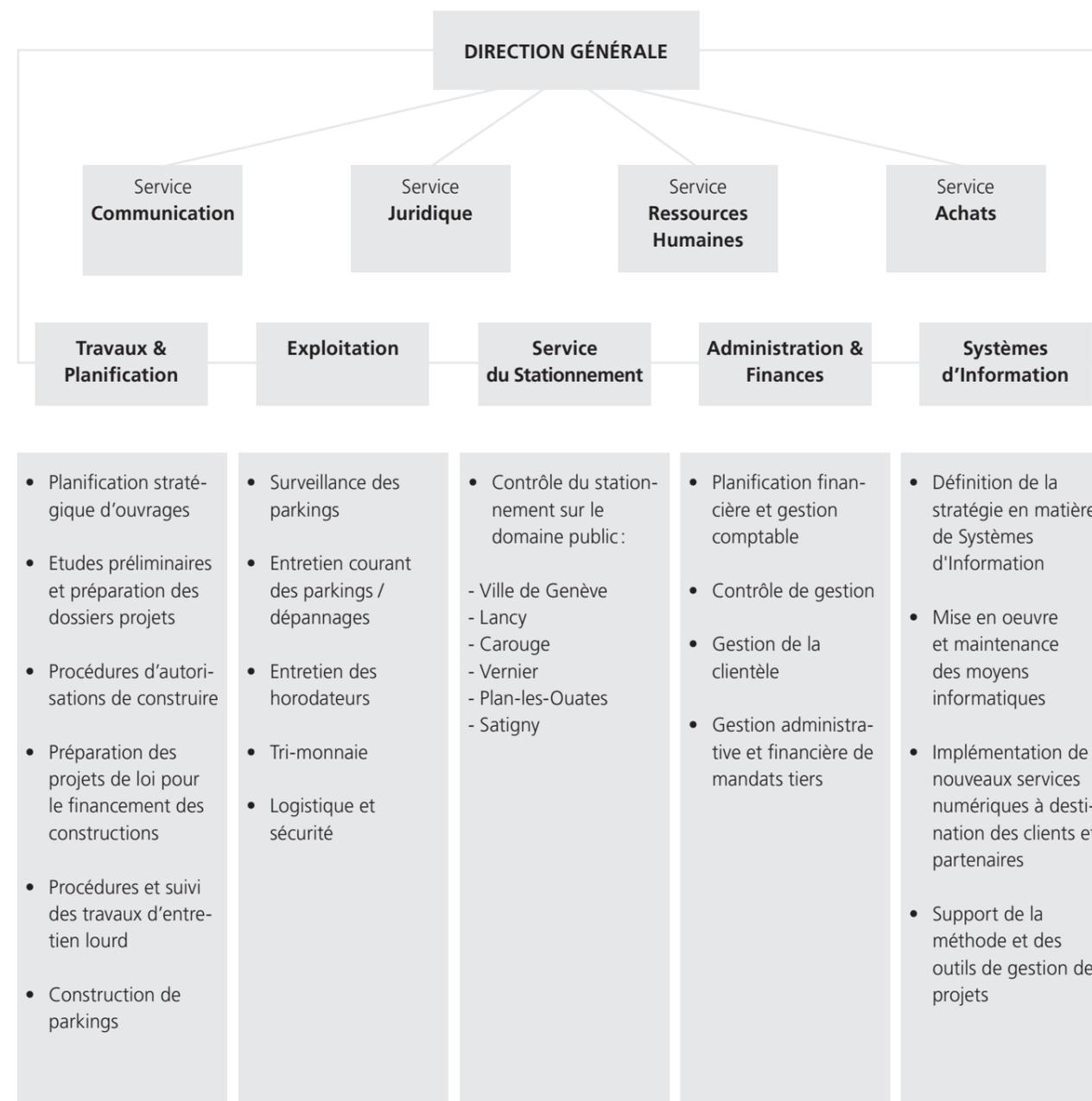
Effectifs Hommes: 118

Effectifs Femmes: 73

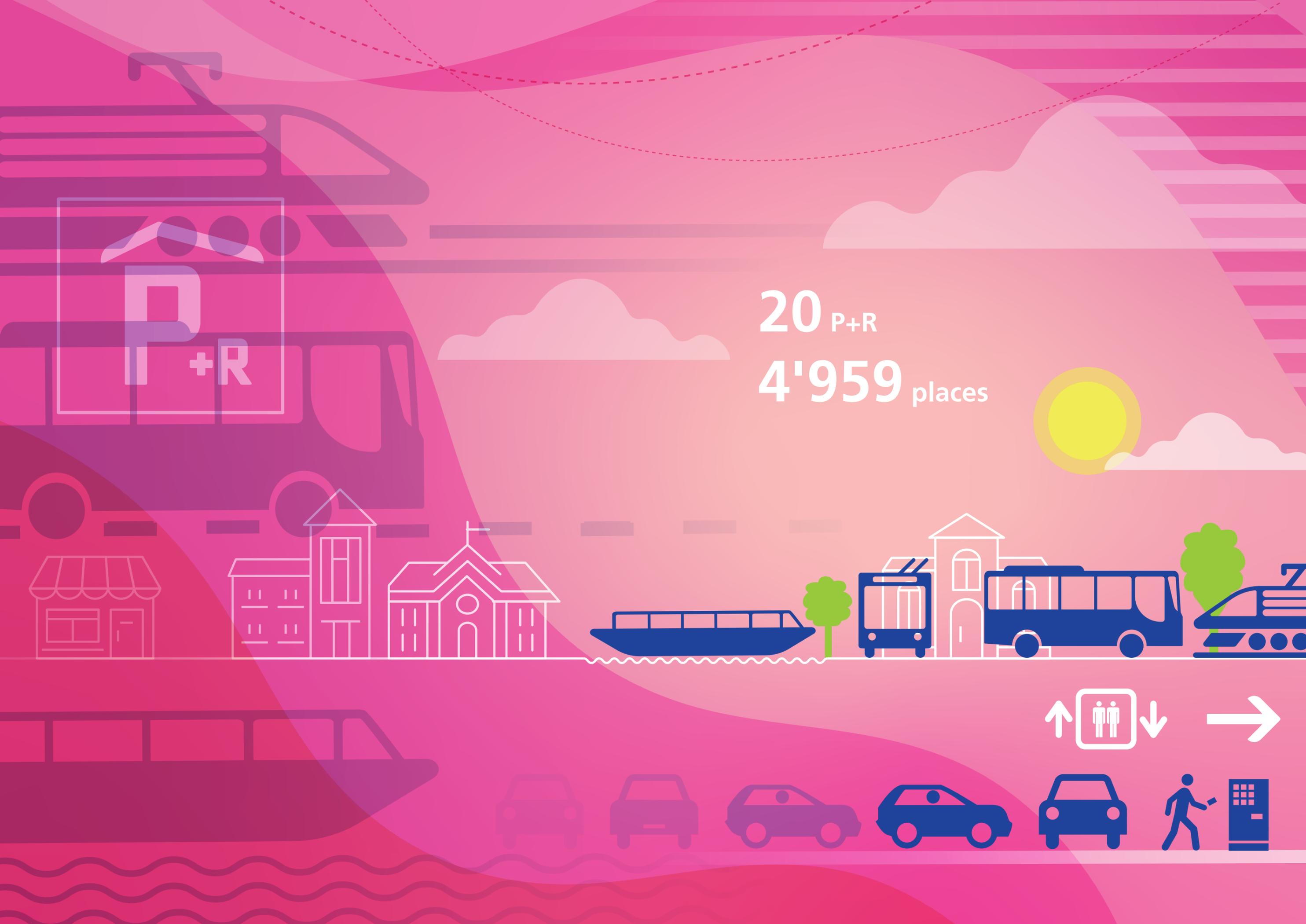
Equivalents plein temps: 184.8 (y compris apprentis)

La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2020 le label « 1+ pour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

Entreprise formatrice, la Fondation est activement engagée dans la formation d'employés de commerce CFC. En 2020, elle a intégré deux nouvelles formations d'apprentissage : agent relation client et informaticien en technique des systèmes. Elle offre à ses apprentis une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.



20 P+R
4'959 places



Activités en chiffres

Parcs relais

P+R	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Balexert*	300					
Bernex	266			26		72
Bout-du-Monde	74					
Etoile	561	12	4	57		53
Frontenex	27					
Gare de Meyrin	57					
Genève-Plage	889	12		22		161
Ikea*	100					
Les Mouilles*	102		3			
Meyrin-Gravière	49					
Moillesulaz	387	6	2			
P26*	200					
P47*	50					
Pré-Bois	209					30
Sécheron	412	12		67		58
Sous-Moulin	896	12				112
Tuileries	39			2		
L'Uche*	50					
Versoix*	78					
Voie Centrale	213					36
Sous-total places	4'959	54	9	174	0	522
Nbre de parkings	20	5	3	5	0	7

* La Fondation dispose d'un quota d'abonnements P+R dans ces parkings mais n'en assure pas la gestion.

Parkings habitants et publics de la Fondation

Parkings	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Alpes	236	4	2	80		
Chêne-Bourg gare	130	2	2	37		
Coudriers	112					
Gazomètres	201	6	9	26	2	10
Grandes-Communes	303			12		
P48	1'850					
Prieuré	568			36		
Saint-Antoine	446	26	9	73	6	23
Tilleuls	405			49		
Vengeron sous-voie	35			66		
Vieux-Moulin	186			35		
Sous-total places	4'472	38	22	414	8	33
Nbre de parkings	11	4	4	9	2	2
Total places	9'431	92	31	588	8	555
Nbre de parkings	31	9	7	14	2	9

Parkings habitants et publics de tiers

Parkings	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Arbères	625	6		45		
Centre Communal de Carouge	248					
Champel Park	92					
Cornavin	834	20	21	127	6	
David-Dufour	387	10		102		
Eaux-Vives gare	477	9	3	75		
Esplanade Pont-Rouge	361			131		214
Fontenette	112			69		
H-Cluse	503	3				
Hepia	186	10		30		
Hippomène	168			22		56
Hôtel des Finances	324	14		104	1	64
La Chapelle	96			16		
Lombard	734	13	4	91		
Maison int. de l'environnement	329			7		
Montagne Centre	63					
Nations	1'182					
Octroi	297		6			
Place de Pont-Rouge	351			75		
Plainpalais	770	12	11	40		
Quai Ernest-Ansermet	592	4		102		
Sardaigne	323		5			
Service des sports Ville de Genève	99					
Skylab	147			2		
Sports	218	2		58		
Square du Stand (abonnements)	200			49		
Uni-Dufour	184	10		32		53
Uni-Mail	169	10	4	56		
Val d'Arve	246	6		8		
Vergers	431	6		38		
Vibert	215			24		
Ville de Versoix (5 parkings extérieurs)	451					
Gitana (télégestion)	71			5		
Meyrin Village (télégestion)	110					
Palexpo P12 (télégestion de nuit)	1'500					
Télécabine de Vercorin (télégestion de nuit)	200					
Ville d'Onex (télégestion de nuit, 9 parkings)	572					
Ville de Sion (télégestion, 3 parkings)	1'597					
Total places	15'464	135	54	1'308	7	387
Nbre de parkings	52	15	7	24	2	4

Parkings privés de l'Etat de Genève

Les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés principalement au personnel des établissements et services publics.

Secteurs	Voitures		Voitures électriques		Véhicules Mobility		Motos		Motos électriques	
	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings
Hyper-centre (A)	134	7					16	2		
Centre-ville (B)	756	13					24	2		
Ville (C)	1'605	35	2	1	1	1	36	2	1	1
Ville-périphérie (D)	794	17								
Périphérie (E)	1'806	34					10	2		
Total	5'095	106	2	1	1	1	86	8	1	1

Vélostations

Vélostations	Vélos	Adresse	Commune
Chêne-Bourg	238	Place de la Gare 5	Chêne-Bourg
CFF Grottes	148	Place de Montbrillant 4	Genève
Eaux-Vives Sud	236	Route de Chêne 7	Genève
Lancy-Bachet	274	Chemin du Gui	Lancy
Lancy-Pont-Rouge	1'090	Place de la Gare	Lancy
Montbrillant	336	Place de Montbrillant 9	Genève
Bellinzone*	112	Viale Stazione 36b	Bellinzone
Buchs*	93	Bahnhofplatz 3	Buchs SG
Coppet*	50	Rue de la Gare 90	Coppet
Delémont*	109	Place de la Gare 9	Delémont
Interlaken*	90	Bahnhofstrasse 28	Interlaken
Neuchâtel*	78	Place Blaise Cendrars 3	Neuchâtel
Port d'Ouchy*	52	Place de la Navigation 3	Lausanne
Yverdon*	175	Avenue de la Gare 6	Yverdon
SG Fachhochschule*	350	Lagerstrasse 8	Saint-Gall
SG Hauptpost*	90	Bahnhofplatz 7	Saint-Gall
Total	3'521		

* Ces vélostations sont équipées du système velocity développé par la Fondation, qui n'assure pas la gestion de ces ouvrages.

Récapitulatif des places de stationnement (hors voie publique)

Typologie		Parkings Fondation	Parkings de tiers	Parkings privés Etat	Vélostations	Total
Voitures	Nbre parkings	31	52	106		189
	Nbre de places	9'431	15'464	5'095		29'990
Voitures électriques	Nbre parkings	9	15	1		25
	Nbre de places	92	135	2		229
Véhicules Mobility	Nbre parkings	7	7	1		15
	Nbre de places	31	54	1		86
Motos	Nbre parkings	14	24	8		46
	Nbre de places	588	1'308	86		1'982
Motos électriques	Nbre parkings	2	2	1		5
	Nbre de places	8	7	1		16
Vélos	Nbre parkings	9	4		16	29
	Nbre de places	555	387		3'521	4'463

m

207'049 macarons journaliers



Gestion des macarons

Les macarons annuels permettent aux habitants, commerçants et entreprises de stationner dans les zones à macarons de leur secteur, sans limite de temps (sauf ordre de la police).

Les macarons multizones journaliers « Tout public » autorisent le stationnement sur toutes les zones à macarons du canton de Genève, sans condition particulière. Les professionnels disposant d'un véhicule sérigraphié au nom d'une entreprise peuvent, quant à eux, stationner sur toutes les zones bleues ou blanches avec les macarons multizones journaliers « Plus ».

Depuis 1998, La Fondation des Parkings gère l'ensemble des macarons. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants.

Macarons en Ville de Genève

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Acacias	O	561	55	616
Champel	G	1'597	147	1'744
Cité Vieusseux	Q	1'281	78	1'359
Cluse	H-HB-HC	1'982	128	2'110
Eaux-Vives	D	1'701	208	1909
Florissant	F	1'229	65	1'294
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	1'893	145	2'038
Jonction-Bastions	I-IC	1'458	92	1'550
Nations	M	538	29	567
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'239	172	1'411
Petit-Saconnex	P	854	123	977
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1'674	101	1'775
Sécheron	N	112	7	119
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'441	506	1'947
Vieille-Ville	B-BB *	508	175	683
Total au 31.12.2020		18'068	2'031	20'099

* B = rues résidents; BB = rues piétonnes

Macarons annuels dans les communes

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'187	122	2'309
Vernier (43A)	01.10.2012	842	32	874
Vernier (43B)	01.05.2013	422	19	441
Chêne-Bourg	01.10.2012	403	31	434
Plan-les-Ouates	01.10.2012	357	53	410
Carouge	01.01.2013	2'096	386	2'482
Onex	01.03.2013	1'180	40	1'220
Chêne-Bougeries	01.10.2013	436	33	469
Thônex	01.05.2014	221	11	232
Meyrin	02.06.2014	821	35	856
Hermance	01.02.2016	166	11	177
Jussy	01.03.2016	9	1	10
Cologny	01.02.2017	33	7	40
Confignon-Village	01.07.2017	73	11	84
Cressy (Confignon-Bernex)	01.07.2017	143	6	149
Versoix	01.09.2017	322	26	348
Puplinge	01.04.2018	95	1	96
Corsier	01.07.2018	62	2	64
Grand-Saconnex	01.05.2019	128	6	134
Vernier (43C)	01.06.2019	159	8	167
Croix-de-Rozon (Bardonnex)	01.07.2019	27	1	28
Total au 31.12.2020		10'182	842	11'024

Par rapport à 2019, les macarons « habitants » enregistrent une hausse de 1.56 % et les macarons « entreprises » une baisse de 2.58 %, soit une augmentation de 1.16 % sur le total des macarons vendus dans l'ensemble des communes et en Ville de Genève.

Macarons multizones

En 2020, 32'039 macarons multizones « Tout public » ont été délivrés aux visiteurs contre 31'596 en 2019, soit une hausse de 1.4 %.

En 2020, 175'010 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, interventions d'urgence, approvisionnement de chantiers) contre 175'117 en 2019, soit une baisse minime de 0.06 %.

multipark.ch

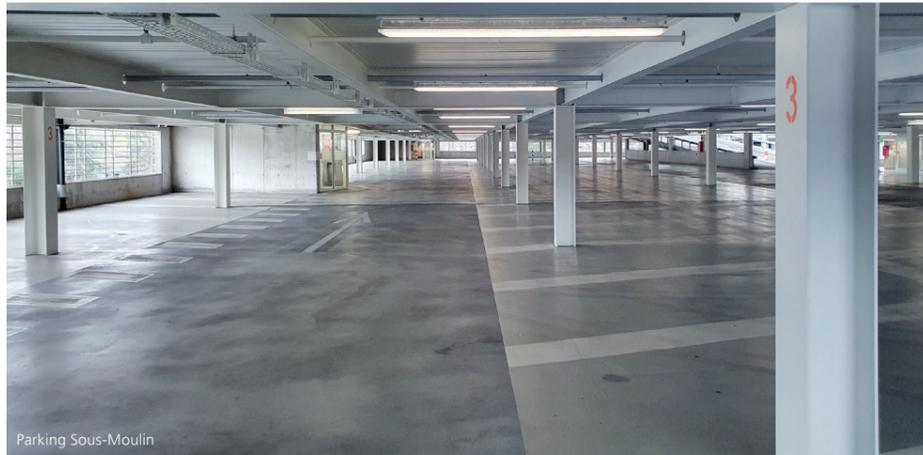
Mise en ligne début octobre 2020, l'application web développée par la Fondation permet désormais un achat et une activation de macarons journaliers virtuels, en tout temps et à distance. Les usagers n'ont plus besoin d'apposer un macaron journalier physique derrière leur pare-brise, le contrôle du droit de stationnement se faisant à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule. A compter du 31 décembre 2021, tous les macarons journaliers seront dématérialisés (cf. p. 40).

Développement durable

Une démarche d'amélioration continue dans tous les travaux menés

En 2020, la Fondation des Parkings a réalisé la rénovation de l'éclairage du parking Saint-Antoine et de trois étages du parking Sous-Moulin. Les luminaires vétustes et en fin de vie

ont été remplacés par des LED, couplés à un système de détection de présence qui permet d'augmenter ou de réduire par zone l'intensité lumineuse. Le résultat ainsi obtenu a permis d'améliorer l'éclairage tout comme la consommation d'énergie.



Une politique achats responsables

En 2020, la Fondation a développé de nouvelles démarches permettant de garantir son engagement, notamment :

- par un travail en concertation avec le service cantonal de développement durable, visant à mettre en place des indicateurs de développement durable et de cibles à atteindre, pour les thématiques suivantes :
 - conditions de travail,
 - environnement / énergie,
 - loyauté des pratiques,
 - consommateurs,
 - communauté et développement local.

Il s'agit d'une démarche commune à l'ensemble des établissements publics autonomes (EPA). Les cibles sont en cours de validation.

- par la participation à des séances de travail inter-EPA sur les achats durables :
 - définition de conditions minimales communes entre les EPA en termes de critères de développement durable,
 - partage de bonnes pratiques en la matière, réflexion sur une charte d'achat durable.

ENTREPRISE ENGAGÉE 2021



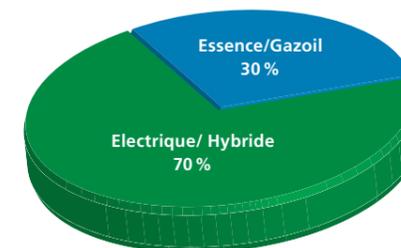
- par l'adhésion au groupement informatique PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands) :
 - achats groupés,
 - intégration de clauses de performances énergétiques et de développement durable dans les cahiers des charges.

En parallèle, la Fondation des Parkings poursuit les actions en cours :

- en intégrant systématiquement dans les appels d'offres qui le permettent des critères de développement durable, à hauteur de 5 % à minima, notamment :
 - projet de socle numérique (cf. p. 39),
 - projet de lecture automatique des plaques dans 12 parkings,

- projet de comptage et de guidage à la place dans 4 parkings.
- en développant une stratégie achats garantissant le respect de l'environnement :
 - acquisition de véhicules électriques et/ou hybrides, à l'occasion du renouvellement d'une partie de la flotte : 70 % du parc est vert, dont 45 % électrique et 25 % hybride,

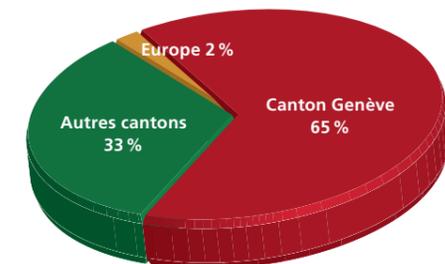
Répartition par type de véhicules



- achat de matériel de bureau disposant de labels écologiques : papier recyclé (100 %), fournitures de bureau (52 %).

- en garantissant une gestion suivie de ses déchets :
 - filière de tri,
 - suivi d'indicateurs.
- en développant dans ses infrastructures l'offre Energie verte SIG.
- en travaillant en priorité avec des fournisseurs locaux :
 - 65 % sont localisés dans le canton de Genève, (+ 12 % par rapport à 2019),
 - 98 % sont en Suisse,
 - les 2 % restants sont en Europe.

Localisation fournisseurs





4'463 places vélos

29 parcs à vélos

Travaux & Planification

Nouveaux ouvrages – réalisations et projets

Comme pour toutes les entreprises, la crise sanitaire de 2020 a eu un impact notable sur les activités du département, en particulier les travaux en cours, qui ont subi un retard global de deux à trois mois. La Fondation des Parkings a veillé à mettre en place des mesures préventives sur tous les chantiers qu'elle gère : agrandissement des locaux des personnels, adaptation et désinfection fréquente des sanitaires, mise en place de délégués à la sécurité mandatés pour contrôler la mise en œuvre des mesures préventives et le respect par les ouvriers des gestes barrière.

Parking de la gare de Chêne-Bourg

Après deux ans de travaux, le parking de la gare de Chêne-Bourg a été mis partiellement en service en décembre 2019. Les

P+R de Trèfle Blanc

Les études et les séances de coordination avec l'Etat et l'Office Cantonal des Transports se sont poursuivies en prévision du projet couplé P+R nouvelle patinoire, sur le site de Trèfle Blanc. Le futur parking prévoit 1'200 places, les travaux de construction débuteront en 2023 pour une mise en service en 2026.

Parking provisoire

En attendant le démarrage des travaux de construction du P+R définitif, un P+R provisoire de 140 places sera construit en 2021 sur les mêmes parcelles. Suite à la dépose, fin 2019, des demandes d'autorisations de démolition et de construction, de nombreux préavis ont dû être traités et les autorisations n'avaient pas encore été obtenues à fin 2020.



Parking de la gare de Chêne-Bourg

travaux techniques et de finition des derniers niveaux en sous-sol ont été terminés en septembre 2020, ce qui a permis de mettre en exploitation 130 places sur les trois premiers niveaux. L'ouverture globale du parking est prévue en juillet 2021, dès la fin des travaux du bâtiment Tourmaline, en construction au-dessus du parking, côté ouest, et des travaux d'aménagement public pilotés par l'Office de l'urbanisme.

P+R Veyrier-douane

La Fondation a lancé les démarches de création d'un nouveau parking public, qui regrouperait les 50 places P+R situées actuellement dans le parking de l'Uche avec les 42 places du parking de Veyrier-douane. Si tout se passe comme prévu, le parking pourrait être mis en service courant 2021.

Projet P47-P49

Dans le cadre du développement du Pôle Multifonctions P47-P49, la Fondation des Parkings va construire un P+R de 600 places permettant aux pendulaires en provenance de Lausanne, de Ferney-Voltaire de garer leur véhicule pour continuer leur trajet en tramway dès 2026.

P+R Bernex-Vailly provisoire

Dans le cadre du projet de prolongement de la ligne de tram 14, les services du Canton ont fait construire un nouveau P+R provisoire de 300 places du côté est de Bernex, qui sera mis en service mi-2021, en même temps que le nouveau tronçon du tram. La Fondation exploitera ce parking en attendant la mise en service d'un P+R définitif réalisé dans le cadre du PLQ Vailly Sud. Ce P+R offrira également des places vélo dans une vélostation sécurisée, ainsi qu'une douzaine de bornes de recharge pour véhicules électriques.

P+R Bernex-Vailly définitif

En coordination avec les différents promoteurs concernés par le PLQ Vailly Sud, la Fondation des Parkings a poursuivi les études en vue de la construction de 450 places P+R qui remplaceront, dès 2025, les 300 places du P+R provisoire mis en service en 2021.

Rénovations, aménagements et transformations

Ouvrages de la Fondation des Parkings

Parking de Saint-Antoine: transformation et extension des bureaux

De nouvelles études ont été menées afin d'intégrer les demandes complémentaires, suite au dépôt de la demande d'autorisation de construire. Ainsi, les ouvertures en toiture ont été rétrécies et augmentées afin d'être moins visibles depuis l'extérieur. La disposition des places de travail a été revue et leur nombre diminué, impliquant des études architecturales. Enfin, la hauteur sous plafond a été réétudiée, avec une nouvelle approche pour l'isolation thermique. Les demandes complémentaires seront déposées début 2021 et les travaux pourront être réalisés la même année.

Parking du Prieuré

Les deux premiers niveaux du parking du Prieuré seront transformés en parking public en 2021. Ces travaux importants ont nécessité la dépose d'un dossier d'autorisation de construire qui a été accepté. Les appels d'offres ont été lancés. Les travaux pourront ainsi commencer courant février 2021, pour une mise en service projetée du parking public au début de l'été.

Parking des Grandes Communes: étanchéité de la toiture du parking

Dans le parking des Grandes Communes, construit en 1965, des infiltrations d'eau créent des flaques d'eau sur plusieurs places auto ainsi que sur le cheminement piéton.

L'étude menée en 2020 pour réaliser l'étanchéité de la toiture a montré qu'il fallait abattre un nombre important d'arbres et repenser l'aménagement extérieur, lieu de vie des habitants du quartier. La Commune d'Onex a alors indiqué son intention d'agrandir le parking et cette initiative a été acceptée par l'Etat. L'exécution de l'étanchéité de la toiture dans son intégralité a donc été annulée. Le projet se limite au final à des travaux minimalistes pour refaire l'étanchéité des six édicules et de la remontée du mur d'entrée, pour reprendre les fissures apparentes du mur et ajouter des gouttières à l'intérieur du parking. Ces travaux seront effectués en 2021.

P+R Bellevue-Tuileries

Dans la perspective d'un P+R définitif de plus de 600 places, lié à une possible future bretelle autoroutière ou à une éventuelle traversée sous-lacustre, la Fondation a étudié une extension de capacité du P+R existant à côté de l'arrêt CFF des Tuileries, pour passer de 60 à environ 120 places.

Pour le moment, cette parcelle cantonale doit s'adapter aux contraintes de l'imposant chantier du Champ-du-Château (banque Lombard Odier), ainsi que celui de la halte CFF dont la rénovation est prévue pour 2021.

Dès lors, le doublement du P+R en surface ne pourra trouver sa configuration définitive qu'en 2022.

Signalisation Info-Parkings

La signalisation Info-Parkings, mise en place par la Fondation des Parkings dans les années 1993-1995, conserve une grande utilité et popularité malgré son âge et l'arrivée des nouvelles technologies. Les places disponibles des 20 grands parkings publics du centre-ville sont indiquées sur 25 mâts (77 caissons d'information dynamique) idéalement positionnés en bordure de chaussée. Plus de 100 panneaux de signalisation guident ensuite les usagers jusqu'à l'entrée des différents ouvrages.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de ces panneaux relativement anciens, la Fondation a lancé une campagne de remplacement des faces avant des caissons ainsi que du système de communication, où l'onde radio sera remplacée par la technologie 4G.

Ouvrages de tiers

Parking de Plainpalais: travaux d'assainissement et de rénovation



Construit en 1979, le parking de Plainpalais a vu l'état de ses dalles se détériorer progressivement. Les réparations ponctuelles des trous et ornières s'avérant désormais insuffisantes, la décision a été prise de traiter l'ensemble des dalles contre les chlorures pour enrayer le processus de dégradation des aciers. Les travaux consistent à éliminer et remplacer les bétons contaminés, à appliquer une résine sur le sol et à repeindre les murs et les plafonds. Le chantier a commencé en juillet 2020, pour une durée de 2 ans. Les grandes étapes ont été planifiées afin de limiter au maximum les nuisances occasionnées, ainsi que l'impact sur les voies d'accès et sur les places de parc.

Parking David-Dufour: rénovation de la ventilation et amélioration du niveau de sécurité

La ventilation du parking David-Dufour datait de 1970, année de construction de l'ouvrage. Les installations vétustes et énergivores ne permettaient pas d'extraire mécaniquement l'air, ni de désenfumer. Un projet de rénovation de la ventilation hygiénique et un concept incendie ont été développés. Les installations ont été modifiées et complétées, afin d'avoir une ventilation améliorée, offrant la pulsion d'air frais et l'extraction. La sécurité incendie a été renforcée avec la possibilité de désenfumer le parking et la construction de sas sécurité feu sur les voies de fuite, à chaque niveau du parking.

Parking de la place de Cornavin

Dans le cadre du projet de transformation du pôle Cornavin par la Ville et le Canton, le parking doit, lui aussi, faire l'objet d'importants aménagements pour s'adapter aux modifications prévues en surface. Ainsi, les piliers doivent être renforcés afin d'absorber les descentes de charges liées aux aménagements de surface et le 1^{er} sous-sol modifié afin d'accueillir les taxis, des places livraison et une vélostation. Le stationnement des véhicules privés se fera aux niveaux -2 et -3. Afin de désencombrer la place de Cornavin, les trémies côté ville seront supprimées. Le positionnement des trémies d'entrée et de sortie côté rue de Lausanne sera modifié. De même, la galerie commerciale va être complètement refaite et modernisée pour s'adapter au projet de transformation de la gare. Les études devraient démarrer courant 2021. Les travaux pourraient commencer courant 2024, pour une mise en service du nouvel ouvrage projetée fin 2025.

Exploitation

Lorsque la crise sanitaire a éclaté en mars 2020, du fait de son activité de terrain nécessitant une proximité forte tant avec les clients, les partenaires que les autres départements de la Fondation des Parkings, le département Exploitation a mis en place, dans un temps record, les mesures préconisées, afin de garantir la continuité de ses tâches dans le respect des directives de sécurité.

Son large panel de prestations, dont une grande partie assurée selon le modèle 24h/24h 7j/7j, n'a jamais eu à pâtir de la situation sanitaire. Chacun faisant preuve d'une authentique responsabilité individuelle, aucune contamination sur le lieu de travail n'a eu à être déplorée et le très faible pourcentage de collaborateurs en quarantaine ou infectés, et qui heureusement se sont tous bien remis, n'a jamais empêché le département d'assurer le 100 % de son cahier des charges. Des clients demandant, parfois dans des délais très courts, l'accessibilité à des prestations élargies ou un support opérationnel spécifique ont toujours reçu une réponse concrète et rapide.

En 2021, l'effort continue et comme tout un chacun, l'exploitation poursuit sa mission en cherchant à assurer le meilleur équilibre entre la sécurité et les besoins de ses interlocuteurs.

Nouveaux parkings

La Fondation continue son développement avec l'ouverture de trois nouveaux parkings de tiers – Hippomène, Place de Pont-Rouge et Centre sportif de la Queue-d'Arve – totalisant 618 places supplémentaires.

Horodateurs

- Voie publique
La Fondation des Parkings a été mandatée par les Villes de Carouge et Lancy afin de remplacer leurs parcs d'horodateurs par des modèles connectés de nouvelle génération offrant le paiement par cartes de crédit, la production de quittances virtuelles, une procédure de mise à jour simplifiée ainsi

qu'un suivi en temps réel. Leur maintenance (collecte, tri-monnaie, entretien) est réduite d'autant, permettant à nos clients de diminuer leurs coûts d'exploitation et à la Fondation de proposer une offre attractive, adressant une demande du marché qui, jusqu'alors, ne trouvait pas de solution répondant à son besoin. De plus, cette offre permet au personnel du service Technique voie publique d'évoluer vers des tâches de mise en œuvre et exploitation plus variées.

Vélostations et velocity.ch

L'offre velocity.ch de la Fondation des Parkings est régulièrement citée en exemple et suscite toujours plus d'intérêt auprès des villes et des communes. La simplicité de son déploiement, l'expertise reconnue de la Fondation pour supporter les entités lors de leurs étapes de mise en œuvre ainsi que la convivialité et l'évolutivité de la solution, donnent l'opportunité à velocity.ch de devenir un acteur majeur du marché suisse.

En 2020, six vélostations supplémentaires ont souscrit à velocity.ch : Yverdon, Buchs, Saint-Gall Fachhochschule, Saint-Gall Hauptpost, Coppet et Delémont, représentant quelque 900 places de stationnement vélo.

En réponse à une demande en forte augmentation, la Fondation des Parkings affiche sa volonté assumée de poursuivre le développement de son offre de stationnement pour vélos et vélos-cargo au sein de ses parkings.

Deux-roues motorisés

Les emplacements de stationnement pour les deux-roues motorisés poursuivent leur développement, lié à un engouement qui ne faiblit pas. C'est près de 100 places supplémentaires qui ont été réalisées en 2020.

Autopartage (Mobility)

Sept nouvelles places d'autopartage ont été mises place pour un total de 86 emplacements dans 15 parkings.

La propulsion électrique, un sujet à part entière

Selon les projections d'experts, la moitié des ventes mondiales de voitures en 2030 sera représentée par des véhicules électriques, avec une inflexion forte à partir de 2023 en raison de la baisse du coût des batteries. A ceci, il faut ajouter les ventes de vélos à assistance électrique qui, même en lissant l'effet de la pandémie, affichent une progression européenne de 12 % par rapport à 2019.

C'est pourquoi la Fondation a pour objectif de développer toujours plus significativement son offre de places avec recharge, tant en ouvrage qu'en parking extérieur, quel que soit le moyen de transport électrique. En 2020, ce sont 70 places voitures de plus qui se sont vues électrifiées.

En conclusion, en 2020, la Fondation des Parkings a mis à disposition des usagers, tous moyens de transports confondus, 1'673 emplacements de stationnement supplémentaires.

Récapitulatif horodateurs installés et gérés par la Fondation des Parkings

Emplacements	Nombre
Voie publique Genève	282
Voie publique Lancy	29
Voie publique Carouge	31
Voie publique Bernex	1
Parkings privés extérieurs de l'Etat de Genève	40
Parkings extérieurs autres	19
Parkings Versoix	7
Centre sportif de la Queue-d'Arve	1
Total au 31.12.2020	410

Service du Stationnement

Acteur majeur de la politique de mobilité et de régulation du stationnement du Canton de Genève, le Service du Stationnement (SDS) poursuit son activité de contrôle pour le compte de la Ville de Genève pour la deuxième année consécutive, ainsi que sur le territoire des communes de Lancy, Carouge, Vernier, Plan-les-Ouates et Satigny.

Cette année a été fortement marquée par l'arrêt complet des activités sur le terrain pendant cinq semaines, durant la période exceptionnelle ayant suivi l'éclatement de la pandémie de covid, à la mi-mars 2020.

Effectif

Le département du Service du Stationnement représente une part toujours importante des effectifs de la Fondation des Parkings. En 2020, dix agents de contrôle ont été recrutés selon le nouveau processus de sélection, mis en place en 2018.

Activités

L'intégration progressive, depuis plusieurs années, de nouvelles technologies de contrôle, l'utilisation de véhicules de type Scan Car et l'utilisation d'un outil de Scanflow, conçu par la Fondation, ont permis d'optimiser et de rendre plus efficient le travail des collaborateurs dans la rue. Ces nouvelles technologies introduisent, par ailleurs, une polyvalence dans le travail quotidien des agents sur le terrain.

Le SDS, sur demande des autorités, a participé activement à l'élaboration d'une action d'information auprès des usagers dans la rue, afin de les sensibiliser sur l'utilisation des cases interdites au parcage (dites de livraison).

Par ailleurs, cette année a été l'occasion de mener une réflexion sur la vision de la Fondation des Parkings concernant l'activité de contrôle et la stratégie du SDS pour les années à venir. Un plan d'actions a été défini, intégrant les grandes lignes directrices ainsi que les évolutions techniques et législatives à venir, en particulier une possible dématérialisation des amendes d'ordre, des dénonciations et des plaintes, qui doivent actuellement être posées sur les pare-brises des véhicules.

La Commune de Carouge a renouvelé sa confiance à la Fondation pour les trois prochaines années, en reconduisant le mandat pour le contrôle du stationnement sur son territoire. La Commune de Plan-les-Ouates a pris la décision de renoncer à la prestation effectuée, depuis plus de neuf ans, par notre service, pour internaliser l'activité au sein de la police municipale, dès le 1^{er} avril 2021.

Le service poursuit ses actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès de la population, des commerçants et des entreprises, notamment en ce qui concerne les livraisons et lors de travaux. Il répond ainsi aux objectifs fixés par le Plan directeur du stationnement adopté par le Conseil d'Etat.

Récapitulatif des places de stationnement sur la voie publique

Commune	Places gratuites limitées	Places gratuites illimitées	Places payantes	Total places voitures	Places 2 roues	Cases dites « de livraison »
Ville de Genève	16'769	395	4'128	21'292	14'533	1'183
Carouge	1'945	124	297	2'366	1'537	98
Lancy	2'612	103	268	2'983	1'215	34
Vernier	2'028	102	82	2'212	456	52
Total	23'354	724	4'775	28'853	17'741	1'367

Source : Office cantonal des transports, 2020.

Administration & Finances

Le département Administration & Finances s'est rapidement adapté aux conditions de travail nécessaires pour lutter, au mieux des connaissances, contre la propagation de la covid tout en répondant aux besoins particuliers de la clientèle dans cette période difficile, tels que la suspension ou la résiliation rapide de contrats et autres facilités administratives.

Transformation réussie des services à la clientèle

Les collaboratrices et collaborateurs des deux services à la clientèle, dédiés respectivement à l'accueil de la clientèle et à la gestion des abonnés, réorganisés dès le 1^{er} janvier 2020, ont prouvé, par leur engagement remarquable et les résultats accomplis, que des choix d'organisation appropriés ont été faits pour faire face aux défis actuels. Plus de 150'000 prises de contact ont été traitées sous 24 heures par le service d'accueil, soit 20'000 de plus que l'année dernière. Un poste d'apprentissage ARC (agent relation clientèle) a été créé au sein de ce service.

Parking Hippomène

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la Fondation des Parkings gère le parking Hippomène du bâtiment des Charmilles de la Haute Ecole d'Art et de Design de Genève. Situé dans une zone

en pleine expansion, pauvre en places bleues, cet ouvrage offre 168 places autos et plus de 20 places motos. Il est accessible en formule horaire ou par abonnement.

Macarons multizones et multipark.ch

Les macarons multizones de stationnement possèdent dorénavant leur propre plateforme de vente en ligne et deviennent dématérialisés. Au terme d'un développement piloté par la Fondation et couronné de succès, la nouvelle application internet multipark.ch a pu être mise en service à l'automne 2020. Après quelques semaines d'utilisation, au 31 décembre, près de 900 comptes avaient été créés pour environ 1'200 transactions passées.

Nouvelle politique de stationnement dans les parkings de l'Etat de Genève

Le 4 novembre 2020, le Conseil d'Etat a communiqué les axes majeurs de sa nouvelle politique en matière de stationnement dans les parkings dont l'Etat est propriétaire, ainsi que ceux qu'il loue à des tiers. La première étape de la mise en œuvre de cette nouvelle politique devant être réalisée avant le 31 décembre, les services à la clientèle ont travaillé d'arrache-pied pour adapter la facturation 2021, introduire des règles d'attribution et signifier les résiliations à 1'815 clients.

Nombre d'abonnés et de locataires

Type de parking	Auto	Moto
Parkings de la Fondation		
P+R	3'653	
Habitants/Publics	2'381	171
Parkings de tiers		
Habitants/Publics	7'140	503
Parkings privés de l'Etat	2'652	41
Abonnements multiparkings deux-roues motorisés		36
Total par catégorie de véhicule	15'826	751
Total abonnés et locataires au 31.12.2020	16'577	

Systèmes d'Information

Les nouvelles technologies font aujourd'hui partie intégrante de la vie quotidienne. Elles sont naturellement présentes dans tous les métiers de la Fondation des Parkings et le département des Systèmes d'Information est fier de leur apporter son expertise.

La pandémie et les mesures sanitaires qui l'accompagnent ont marqué cette année mais n'ont pas pour autant réduit le besoin de numérisation, bien au contraire.

Télétravail

Le télétravail, qui a été la norme pendant de longues périodes, a permis de maintenir les activités essentielles de la Fondation. La mise en œuvre de solutions informatiques à la fois simples, efficaces et sécurisées s'est faite très rapidement, grâce à l'effort de tous. Ces solutions sont aujourd'hui industrialisées afin de proposer une expérience de télétravail pérenne pour les employés en faisant la demande.

multipark.ch

La dématérialisation des droits et du contrôle permet aujourd'hui de proposer de nouveaux services innovants aux usagers. C'est le cas avec l'application web multipark.ch créée par la Fondation des Parkings. Celle-ci permet au public et aux professionnels d'acheter d'un simple clic des macarons multizones pour stationner à la demi-journée dans de nombreuses zones du canton (cf. p. 40).

gecontrol.ch

Afin de contrôler les autorisations liées aux macarons dématérialisés, la Fondation met à la disposition des polices municipales et cantonale l'application web de *scanflow* déjà utilisée par le Service du Stationnement.

velocity.ch

La première prestation numérique développée par la Fondation des Parkings poursuit son expansion à travers la Suisse avec toujours plus de vélostations équipées. De nouvelles fonctionnalités complètent progressivement l'offre proposée aux exploitants et aux utilisateurs.

Déploiement de C³ à Fribourg, Carouge et Lancy

Outil indispensable à la dématérialisation, la base de données centralisée des droits de la Fondation (C3) s'exporte. La Ville de Fribourg a ainsi décidé de s'en équiper pour simplifier les interactions entre ses différentes solutions de vente et de contrôle des droits de stationnement.

Carouge et Lancy bénéficient également de ce service qui sous-tend la modernisation des parcs d'horodateurs, la possibilité de paiement mobile du stationnement et l'amélioration du contrôle dans ces communes (cf. p. 41).

Extension du paiement par téléphone

Après l'ouverture du marché genevois à quatre nouveaux opérateurs, la possibilité de payer son stationnement par mobile s'étend progressivement à de nouveaux parkings ou communes du canton. Outre Carouge et Lancy, les parkings des centres sportifs ainsi que de nombreux autres profitent aujourd'hui de cette facilité.

Comptage et lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI)

Après un premier pilote encourageant au parking de l'Etoile, des systèmes de comptage et de guidage à la place seront progressivement déployés dans les grands parkings opérés par la Fondation des Parkings.

La lecture automatique des plaques à l'entrée, déjà présente dans de nombreux ouvrages, poursuit son développement et sera, elle aussi, généralisée.

Ces deux systèmes combinés améliorent sensiblement le confort et la sécurité des usagers des parkings publics, tout en offrant la possibilité de nouveaux services grâce à leur intégration avec d'autres systèmes.

Comptage vélos

Le succès de certaines vélostations nécessite de pouvoir ajuster finement l'offre en fonction de l'occupation. Pour ce faire, une solution de comptage des vélos par caméra

a été testée avec succès au parking de Sous-Moulin. En mesurant l'occupation en temps réel, ce système permet d'adapter le service et ainsi d'optimiser l'usage des vélostations.

Socle et Infrastructure

Afin de garantir la continuité et la sécurité des activités, la Fondation investit dans la modernisation de son infrastructure informatique et de ses outils. Les projets suivants, menés sur plusieurs années, ont notamment pour objectif d'accélérer le déploiement de nouveaux services et d'en permettre l'évolution sur le long terme.

Socle numérique

L'architecture cible étant posée, la Fondation des Parkings a procédé au choix des prestataires qui vont l'accompagner dans le développement des modules composant le socle numérique pour les quatre années à venir. La base tarifaire, première réalisation dans le cadre de ce partenariat, est attendue pour l'été 2021.

Stratégie données

La numérisation impose de disposer de données fiables et maintenues à jour. Pour ce faire, un projet de définition de la stratégie des données et de leur gouvernance a été lancé. Les premiers résultats sont déjà visibles sur la cartographie, le dénombrement des places et la qualité des données clients.

Réseaux et stockage

Le réseau fibre de la Fondation continue de s'étendre au gré de l'ouverture de nouveaux parkings ou de nouveaux raccordements entre sites.

Parallèlement, l'infrastructure de stockage fait l'objet d'une mise à jour qui permettra d'augmenter les performances et de préparer les futurs besoins portés par le socle numérique.

Sécurité

La sécurité, autant physique que logicielle, a également été renforcée sur les principaux sites informatiques ainsi que dans les bureaux du siège de l'Etoile, grâce à un contrôle d'accès moderne.

Focus – Nouvelles étapes dans la dématérialisation du stationnement

Le macaron journalier devient virtuel avec [multipark.ch](https://www.multipark.ch)

La dématérialisation de la gestion du stationnement est un objectif de développement stratégique pour la Fondation des Parkings, pionnière en la matière avec l'introduction, dès 2010, de la technologie de contrôle digital du stationnement par reconnaissance de plaque. En 2015, la Fondation commence à déployer les horodateurs connectés. Cette même année, elle introduit le paiement du stationnement par téléphone. En 2016, elle développe sa propre base de données centralisée, C3, qui stocke les droits de stationnement digitalisés. En 2017, elle teste le système de Scan Car et intègre deux véhicules de ce type dans son processus de contrôle, l'année suivante. En 2018, elle met en service [velocity.ch](https://www.velocity.ch), une application web développée à l'interne, qui permet le paiement à distance et l'accès aux vélostations au moyen du SwissPass. En 2019, elle étend le paiement par téléphone à quatre nouveaux opérateurs. En 2020, une nouvelle étape est franchie avec le développement et la mise en service de l'application web [multipark.ch](https://www.multipark.ch).

Un stationnement facilité, pour la journée ou la demi-journée, dans toutes les zones à macarons du canton

Mise en ligne en octobre 2020, l'application web [multipark.ch](https://www.multipark.ch) permet un achat et une activation de macarons journaliers virtuels, en tout temps et à distance. Les usagers n'ont plus besoin d'apposer un macaron journalier physique derrière leur pare-brise, le contrôle du droit de stationnement se faisant à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule.

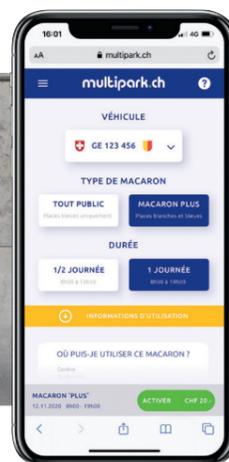
Le macaron « Tout public » permet de stationner, pour une journée ou une demi-journée, dans l'ensemble des zones à macarons du canton de Genève, sans condition particulière. Le macaron « Plus » permet aux entreprises disposant de véhicules sérigraphiés, comme des camionnettes-outils, des véhicules approvisionnant les chantiers, ainsi que des véhicules d'intervention

d'urgence, de stationner sur les cases bleues et blanches dans toutes les zones à macarons, dans le cadre de leur activité professionnelle. Au 31 décembre 2020, près de 900 comptes avaient été créés pour environ 1'200 transactions passées. A compter du 31 décembre 2021, les macarons journaliers seront entièrement dématérialisés.

Des fonctionnalités spécifiques pour les entreprises



En quelques clics, gérez le stationnement journalier de votre véhicule sérigraphié sur toutes les places blanches et bleues des zones macarons à Genève.



Les entreprises agréées ont accès à des services supplémentaires. Elles peuvent acheter des macarons à l'avance, créer des sous-comptes pour chacun de leurs collaborateurs, limiter les utilisations et enregistrer plusieurs véhicules. Elles ont aussi la possibilité d'ajouter un commentaire lors de l'activation, par exemple en précisant le chantier concerné ou le nom du client.

L'application est disponible en français, allemand, italien et anglais. Elle accepte les règlements par Visa, Master Card, Carte Postfinance, E-Finance ou Twint et envoi des justificatifs de paiement par mail. Elle permet de saisir plusieurs plaques d'immatriculation et de choisir le véhicule utilisé.

Le paiement par téléphone et les horodateurs connectés sont désormais disponibles à Carouge et à Lancy

A l'automne 2020, le paiement du stationnement par mobile sur la voie publique a été introduit à Carouge et à Lancy. Ces deux communes adoptent ainsi un système qui a déjà fait ses preuves en Ville de Genève ainsi que dans plus de 50 parkings ouverts du canton. Parallèlement, une soixantaine d'horodateurs de nouvelle génération, permettant le paiement par carte bancaire en plus des espèces, et fonctionnant sans ticket, ont été installés sur le territoire des deux villes.

Plusieurs opérateurs de paiement par mobile afin d'offrir un plus grand choix aux usagers

En juin 2015, la Fondation des Parkings a été une des premières en Suisse à introduire la possibilité de payer son stationnement par téléphone mobile sur la voie publique et dans les parkings ouverts. Cette possibilité de paiement est très appréciée par les usagers: cinq ans après son introduction, en 2015, le taux des paiements effectués par ce biais dépasse les 30 %.

Les opérateurs choisis par la Fondation permettent tous à l'utilisateur d'interrompre son stationnement s'il revient avant l'heure prévue et, ainsi, de ne payer que pour le temps effectivement passé (minimum 50 ou 70 cts sur la voie publique selon les communes).



Chaque opérateur propose par ailleurs des fonctionnalités spécifiques. Les modes de paiement disponibles varient également d'un opérateur à l'autre, offrant davantage de possibilités aux automobilistes.

Des horodateurs connectés sans ticket

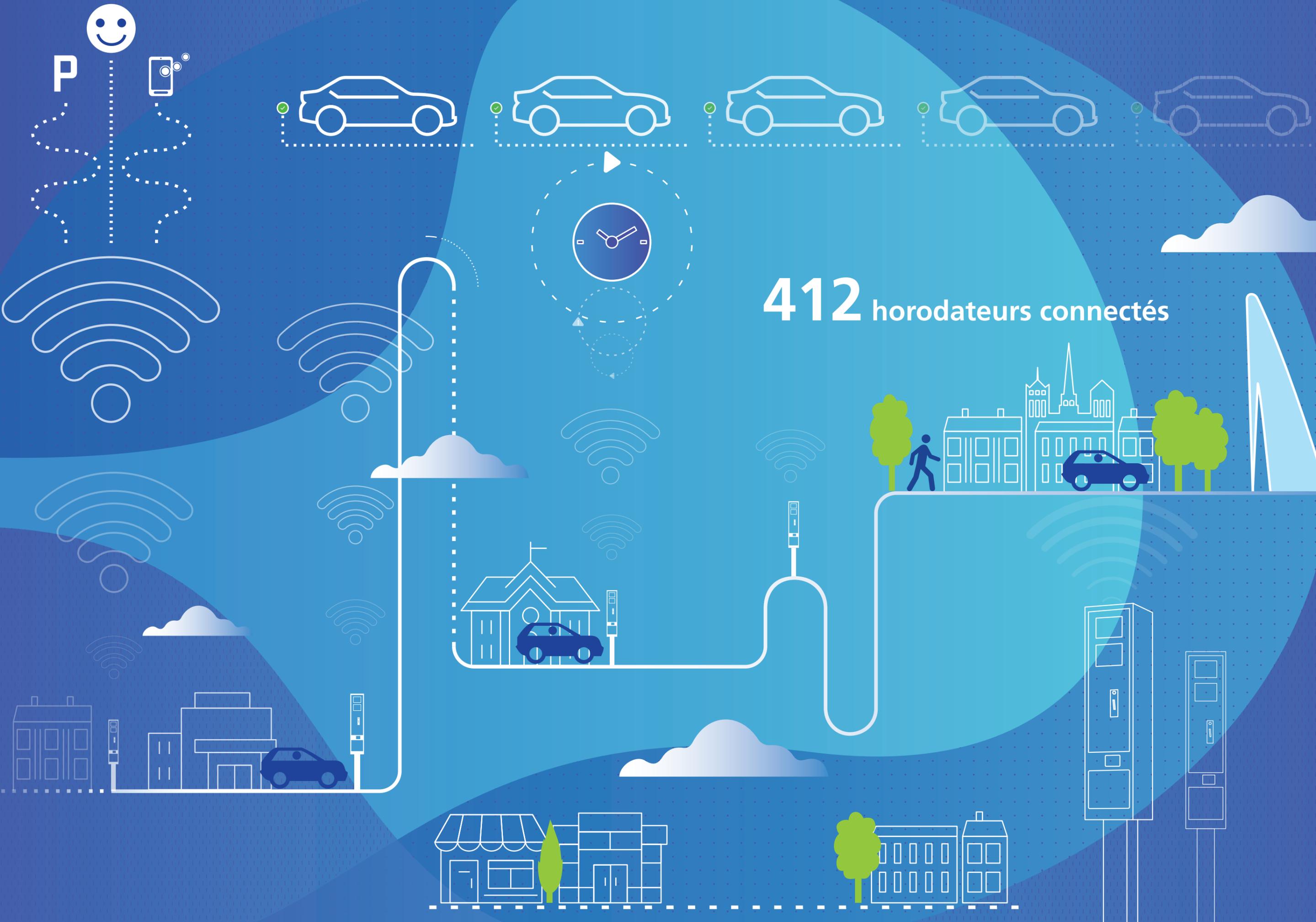
Grâce aux horodateurs connectés, produits par une entreprise genevoise, l'automobiliste n'a plus besoin de retourner à sa voiture pour apposer un ticket derrière son pare-brise. Le contrôle du droit de stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation.



Les usagers peuvent payer par monnaie ou par carte bancaire, recevoir une quittance virtuelle sur demande et enregistrer l'éventuel surplus payé pour un futur usage.

Avec ce nouveau déploiement à Carouge et à Lancy, le développement continu de [velocity.ch](https://www.velocity.ch), désormais disponible dans 26 vélostations dans toute la Suisse, et la mise en service de l'application [multipark.ch](https://www.multipark.ch), la Fondation des Parkings s'affirme comme un des leaders suisses en matière de dématérialisation des droits de stationnement.

412 horodateurs connectés



Etats financiers consolidés au 31 décembre 2020

Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2019
Produits				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	12'333'511	10'741'271	11'958'949
Produits du parcage horaire	4.13	4'827'660	3'548'825	5'082'149
Produits des macarons	4.13	9'375'000	9'302'976	9'321'195
Produits différés de subventions d'investissement	23	94'556	111'134	94'556
Redevances pour la gestion administrative de parkings	4.13	1'622'000	1'450'445	1'573'256
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>		254'000	203'172	257'009
<i>Redevances administratives de parkings tiers</i>		1'368'000	1'247'273	1'316'246
Redevances pour l'exploitation de parkings	4.13	4'895'307	4'762'520	4'356'186
<i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>		961'889	762'519	965'944
<i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>		3'933'418	4'000'000	3'390'242
Redevances pour services fournis sur la voie publique		14'984'748	13'598'816	14'290'950
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>		10'600'490	9'798'105	9'748'862
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>	4.13	2'133'100	2'210'262	2'133'098
<i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>	4.13	2'251'158	1'590'450	2'408'990
Autres produits d'exploitation		1'021'374	1'075'174	1'340'637
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.12	714'245	330'839	638'508
<i>Publicité</i>	4.13	82'000	86'745	97'086
<i>Vente Energie « Solaire »</i>		80'000	89'781	94'766
<i>Honoraires et produits divers</i>	7	145'129	567'808	510'277
Total des produits		49'154'157	44'591'161	48'017'878
Charges				
Frais de personnel	4.10	21'836'753	21'054'272	37'223'520
<i>Frais de personnel</i>	8 & 24	21'627'053	20'997'349	19'616'116
<i>Frais de conseil</i>		209'700	152'632	147'456
<i>Contribution à la recapitalisation de la CPEG</i>	4.10 & 24	0	-95'710	17'459'948
Frais d'exploitation		6'059'848	5'099'459	5'379'930
<i>Frais d'exploitation</i>		5'739'848	4'945'363	5'317'276
<i>Etudes</i>		315'000	150'043	61'007
<i>Info-Parking</i>		5'000	4'053	638
<i>Publicité P+R</i>		0	0	1'010
Frais d'entretien		1'895'500	1'369'104	1'025'347
Frais d'administration		4'677'964	3'600'168	3'593'971
<i>Frais généraux</i>		2'541'964	1'959'388	2'010'026
<i>Administration générale</i>		1'935'000	1'426'355	1'394'662
<i>Locaux administratifs</i>		201'000	214'425	189'282
Amortissements		8'352'523	7'706'650	7'412'333
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>		671'355	449'066	438'250
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		7'681'168	7'257'584	6'974'084
Total des charges		42'822'588	38'829'652	54'635'101
Résultat opérationnel		6'331'568	5'761'510	-6'617'223
Produits financiers	9	564'265	695'928	565'441
Charges financières	10	-504'065	-258'555	-515'616
Résultat avant sociétés associées		6'391'768	6'198'883	-6'567'398
Part dans le résultat global des sociétés associées	18	1'111'759	832'024	928'353
Résultat de l'exercice		7'503'527	7'030'907	-5'639'045

Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2020	Réalisé 2019
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	25'217'802	34'110'971
Compte de consignation des recettes de la voie publique	34	12'207'004	7'037'759
Débiteurs	4.4 & 13	2'782'656	874'869
Autres créances à court terme	4.4	307'503	165'220
Actifs transitoires	4.4 & 14	1'463'683	1'637'749
Total de l'actif courant		41'978'648	43'826'568
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	136'232'072	115'560'054
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	1'277'536	1'227'815
Réalisation en cours		1'678'290	27'888'239
Prêt et garanties à long terme	17	22'485'699	22'874'980
Participations	4.2 & 19	14'499'806	13'894'582
Total de l'actif immobilisé		176'173'403	181'445'669
Total de l'actif		218'152'051	225'272'237
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Recettes nettes de la voie publique à verser	34	12'637'871	7'523'676
Fournisseurs et autres créanciers	19	6'808'891	9'759'393
Revenus reçus d'avance	20	6'972'116	6'777'443
Part à court terme des emprunts à long terme	4.8 & 21	1'300'000	1'300'000
Garanties et consignes		571'674	548'424
Engagements en faveur du personnel	24	0	17'459'948
Passifs transitoires		1'146'719	701'424
Total des engagements à court terme		29'437'271	44'070'307
Engagements à long terme			
Emprunts bancaires à long terme	4.8 & 21	0	1'300'000
Dettes à long terme	4.8 & 21	4'015'211	4'111'482
Subventions d'investissement	4.14 & 23	4'081'736	2'203'521
Provisions	4.9 & 22	100'000	100'000
Total des engagements à long terme		8'196'947	7'715'003
Total des fonds étrangers		37'634'217	51'785'310
Fonds propres			
Capital	25	100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		171'386'927	177'025'972
Résultat de l'exercice		7'030'907	-5'639'045
Total des fonds propres		180'517'834	173'486'927
Total du passif		218'152'051	225'272'237

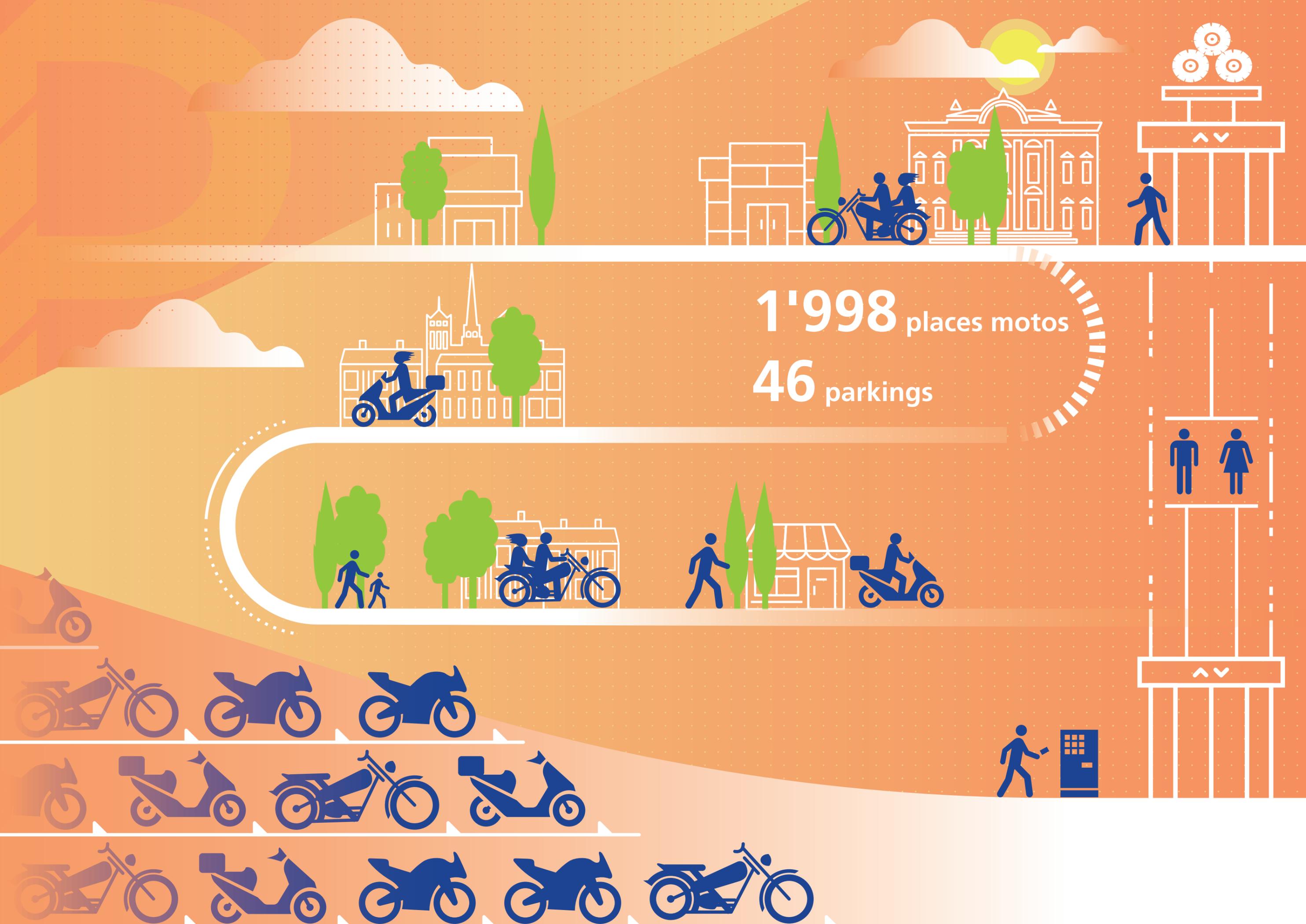
Variation des fonds propres consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

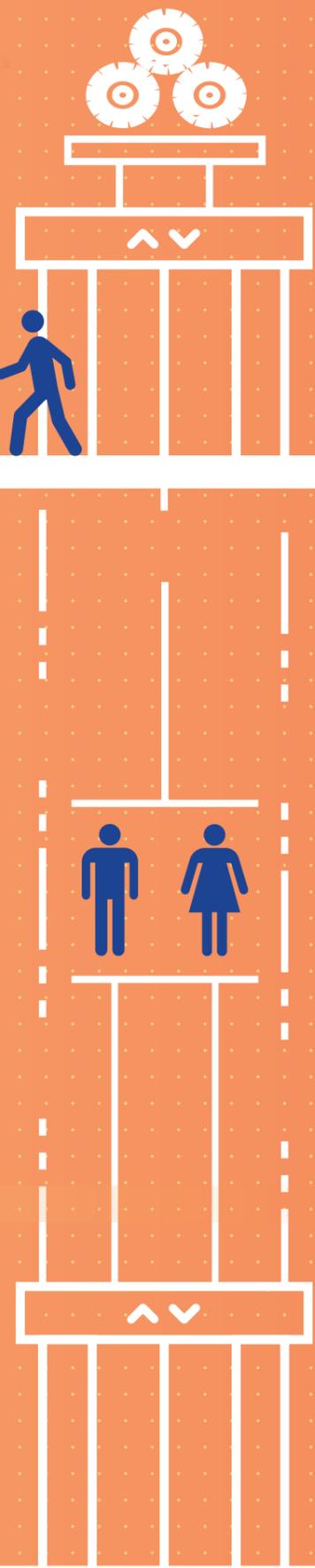
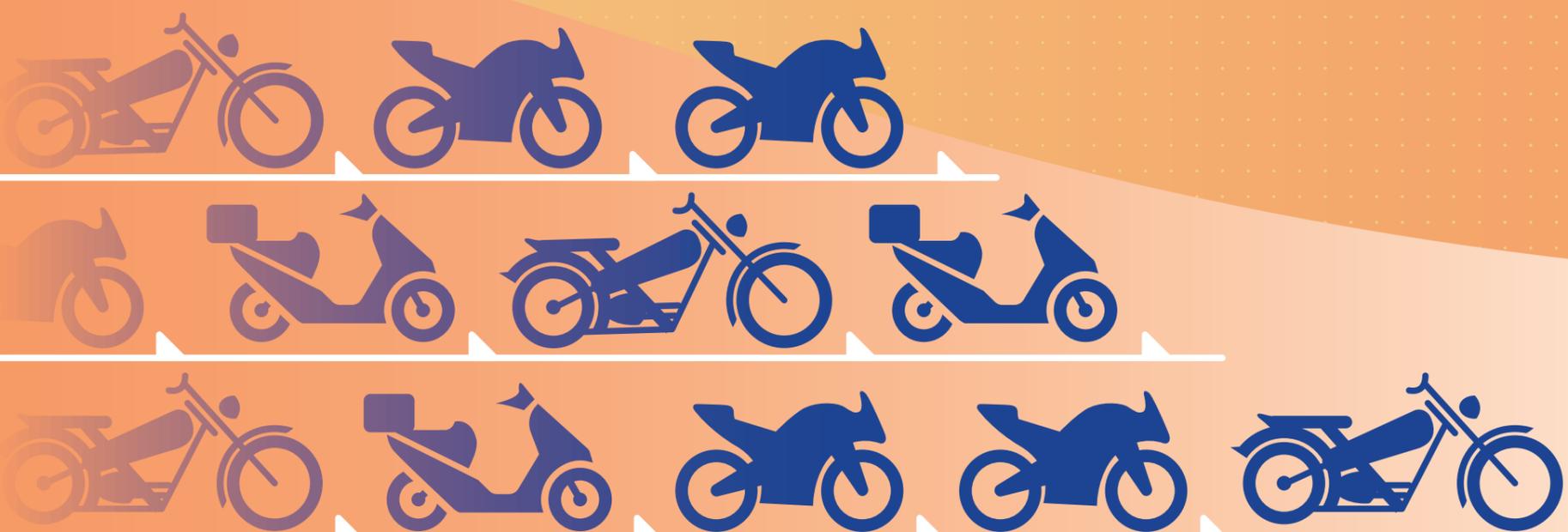
Réalisé 2020						
En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier		100	2'000	171'387	0	173'487
Résultat net de l'exercice					7'031	7'031
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		100	2'000	171'387	7'031	180'518
Attribution aux fonds statutaires				3'515	-3'515	0
Part du résultat versé à l'Etat de Genève					-3'515	-3'515
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		100	2'000	174'902	0	177'002
Réalisé 2019						
En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier		100	2'000	177'026	0	179'126
Résultat net de l'exercice					-5'639	-5'639
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		100	2'000	177'026	-5'639	173'487
Prélèvement sur fonds statutaires				-5'639	5'639	0
Part du résultat versé à l'Etat de Genève					0	0
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		100	2'000	171'387	0	173'487

Flux de trésorerie consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 2020	Réalisé 2019
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	7'031	-5'639
Variation des fonds d'amortissement des immobilisations	7'569	7'392
Charges et produits non monétaires	-605	-339
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-5'315	-6'954
Diminution / Augmentation du passif courant	-13'149	25'127
Variation des autres passifs à long terme	-111	-95
Revalorisation des dettes à long terme	-132	-10
Transfert travaux en cours au résultat	120	0
Flux liés aux activités opérationnelles	-4'592	19'482
Activités d'investissement		
Parkings Publics		
<i>Parking Saint-Antoine</i>	-300	-245
<i>Parking Vengeron sous-voie</i>	0	-14
<i>Parking Gare de Chêne-Bourg</i>	-277	-8'163
Parkings Vélos		
<i>Velocity</i>	-26	0
<i>Vélostation Lancy-Pont-Rouge</i>	-632	-2'580
<i>Vélostation Gare de Chêne-Bourg</i>	-10	-58
<i>Vélostation Eaux-Vives Sud</i>	-9	-126
<i>Vélostation Lancy-Bachet</i>	-6	-77
Parkings Habitants		
<i>Prieuré</i>	-20	-17
<i>Grandes-Communes</i>	-45	-9
<i>Gazomètres</i>	-34	-14
Parkings P+R		
<i>P+R Moillesulaz</i>	-4	0
<i>P+R Etoile</i>	-37	-426
<i>P+R Sous-Moulin</i>	-440	-62
<i>P+R Sécheron</i>	0	-81
<i>P+R Genève-Plage</i>	-199	-25
<i>P+R Voie-Centrale</i>	-66	0
Bureaux et commerces du parking de l'Etoile		
<i>Bureaux administratifs - Matériel informatique</i>	-42	-101
Etudes et chantiers de parking		
<i>P+R Bachet</i>	0	-36
<i>P+R Trèfle Blanc</i>	-36	-13
<i>P+R Trèfle Blanc provisoire</i>	-56	0
<i>P+R Tuileries en élévation</i>	-13	-9
Autres immobilisations		
<i>Centre de contrôle (y c. Tri-monnaie)</i>	-444	-659
<i>Voie publique et horodateurs</i>	3	0
<i>Service du Contrôle du Stationnement</i>	-30	-234
<i>Informatique de gestion et matériel informatique</i>	-704	-225
Placements à CT et autres actifs à LT		
<i>Variation du prêt et des garanties à long terme</i>	389	389
Flux liés aux activités d'investissement	-3'038	-12'785
Activités de financement		
<i>Remboursement d'emprunts</i>	-1'300	-1'300
<i>Variation des dettes à long terme</i>	36	-47
Flux liés aux activités de financement	-1'264	-1'347
Total des flux de trésorerie	-8'893	5'351
Liquidités au 1 ^{er} janvier	34'111	28'760
Liquidités au 31 décembre	25'218	34'111
Variation des liquidités	-8'893	5'351



1'998 places motos
46 parkings



Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2020

1. Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du canton de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont:

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée;

- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficière d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018 parallèlement et en conséquence de la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2020 était de 191 personnes pour 184.8 « équivalents plein temps », réparti comme suit:

Secteur	2020	2019
Direction générale	2.8	2.8
Service Ressources Humaines	2.0	2.0
Service Communication	1.9	0.9
Service Achats	1.0	1.0
Département Travaux & Planification	4.6	3.6
Département Exploitation	44.3	41.3
Département Service du Stationnement	91.0	85.4
Département Administration & Finances	19.4	18.2
Département Système d'Information	12.8	11.8
Apprenti(e)s	5.0	5.0
Total	184.8	172

1.3 Statut fiscal

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

1.4 Affectation du bénéfice

Conformément à l'article 35 de la LOIDP, sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil d'Etat détermine l'affectation du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment

compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 Consolidation (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 45.36 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des

actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

Voir aussi note 4.7

2.3 Changement de pratiques comptables

Aucun changement de pratiques comptables n'a été effectué pour les périodes considérées dans les présents états financiers.

3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat

De 2013 à 2015, les états financiers de la Fondation ont été établis et publiés en appliquant le référentiel intégral des normes IPSAS, en renonçant aux dérogations autorisées par le Conseil d'Etat. Une capacité financière suffisante et la volonté de suivre l'approche prudentielle complète IPSAS ont motivé cette décision. Or, en faisant ce choix, la Fondation s'était éloignée des principes appliqués par ses homologues cantonaux et par l'Etat lors de la consolidation des comptes annuels. Aussi, afin de satisfaire la demande d'homogénéité, le Conseil de Fondation a décidé en 2016 de changer les méthodes comptables concernées et d'appliquer les dérogations de l'article 7 du Règlement de l'établissement des états financiers pour l'exercice 2016 et suivants.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après :

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39;
- b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20);
- c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29);
- d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

4. Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 36)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence

notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Voir aussi note 18

4.3 Liquidités et équivalents de liquidités (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

Voir aussi note 12

4.4 Autres actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les

débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent : l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

(ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi note 17

Les créances clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des

indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

Voir aussi note 13

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Équipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Depuis cet exercice, les seuils d'activation retenus sont de CHF 25'000.– pour un bien unitaire et de CHF 50'000.– pour des biens cumulés ou associés à un même projet.

Voir aussi note 15

Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

Voir aussi note 16

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 26)

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

En résumé, lors de chaque clôture, et s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des *Discounted Cash Flow*), puisqu'il s'agit d'actifs générant des avantages économiques futurs.

Au 31.12.2020 aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

Voir aussi notes 15 et 16

4.8 Dettes financières et autres passifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Voir aussi note 21

4.9 Provisions et passifs éventuels (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de

ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

Voir aussi note 22

4.10 Avantages au personnel (IPSAS 39)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. Cet établissement de droit public est issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

L'issue de la votation populaire cantonale du 19 mai 2019 portant sur la modification de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève clarifie les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser la recapitalisation nécessaire de la Caisse. La loi L 12228, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, identifie la Fondation des Parkings comme entité devant s'acquitter d'un apport d'actifs au 31.12.2020. L'objectif de la recapitalisation est de permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture de 75 % de ses engagements pour maintenir les prestations de prévoyance au niveau en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

La part de l'engagement de prévoyance qui incombait à la Fondation a d'abord été chiffrée, sur une base non-auditée, à CHF 17'459'947.65.-. Ce montant a été entièrement reconnu dans l'exercice 2019. Le montant définitif, s'élevant à

CHF 17'364'238.-, a été réglé en 2020, l'écart qui en résulte est passé en résultat.

Voir aussi note 24

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-; 2'000.-; 2'500.- et 3'000.-, sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 Autres passifs à long terme

Il n'y a pas d'autres passifs à long terme dans les états financiers présentés.

4.12 Contrats de location (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.13 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction

vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire ou les macarons journaliers, soit des prestations de courtes durées, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longues durées, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. L'introduction d'une plateforme de vente de macarons journaliers virtuels en automne 2020 permet de distinguer la vente de la reconnaissance des produits, puisque l'activation du droit est dorénavant connue. La valeur des macarons journaliers vendus non utilisés est inscrite au passif dans les revenus reçus d'avance. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons sont issus du parcage sur la voie publique; toutefois, conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, ces produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1^{er} juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la

fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels et abonnements à paiement échelonné (APE).

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes de la voie publique

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la nouvelle convention de service portant sur la gestion des moyens de paiement du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève est en vigueur. A la même date, la convention relative aux tâches de contrôle du stationnement réalisées sur cette même commune a remplacé le contrat de prestations avec l'Etat de Genève, devenu caduc. Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement fixe ou variable.

4.14 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construite ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Dès 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir note 3.

Voir aussi notes 6 et 23

4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board a publié la nouvelle norme 42 en janvier 2019, applicable le 1^{er} janvier 2022.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1 ^{er} janvier 2022
IPSAS 42	Prestations sociales	1 ^{er} janvier 2022

L'analyse des possibles impacts des normes 41 et 42 sur la préparation des états financiers sera réalisée au cours du premier semestre 2021.

5. Informations sectorielles (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. Subventions non monétaires

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation, pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail

dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante:

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat – contrepartie monétaire = subvention non monétaire]

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir:

[Surface x prix/m² x taux de rendement]

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs du tableau ci-après alors qu'ils apparaissent au franc.

Subventions non monétaires par parking en 2020

	Taux	Prix au m ²	Superficie au m ²	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
P+R Les Mouilles	2 %			4'000'000		80'000
Parking Coudriers	2 %	851	3'650			62'123
P+R Genève-Plage	2 %	50	272		272	
P+R Sécheron	2 %	374	2'489		18'606	
P+R Etoile			2'828		0	
P+R Gare de Meyrin	2 %	77	1'700			2'629
P+R Voie Centrale			4'700			0
Parking Gazomètres	2 %	2'209	3'003		132'659	
Parking Gare de Chêne-Bourg	1.75 %	333	4'260		24'816	
Vélostation Lancy-Pont-Rouge			1'250		n.d.	
Vélostation Gare de Chêne -Bourg			485		n.d.	
Vélostation Lancy-Bachet			1'077			0
				176'353		144'752
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries						
P+R Sous-Moulin	5 %	50	4'609		11'523	
Ville de Genève						
Parking Saint-Antoine	5 %	50	3'829		9'573	
Parking Tilleuls	5 %	600	3'466		103'980	
				113'553		
Onex						
Parking Vieux-Moulin	5 %	50	4'901		12'253	
Autres						
P+R IKEA	5 %	50	1'000			2'500
P+R Balaxert	5 %	50	7'500			18'750
Total				313'680		166'002
Total général						479'682

Les actes de constitution du droit de superficie des vélostations de Lancy-Pont-Rouge et de la Gare de Chêne-Bourg sont encore en cours de rédaction. Une fois les actes signés, les éventuelles subventions non monétaire seront évaluées.

7. Produits divers

En milliers de CHF au 31 décembre	2020	2019
Honoraires des ingénieurs	267	181
Produits divers administratifs	106	117
Produits divers d'exploitation	99	163
Redevances DDP Moillesulaz et antennes	95	49
Total	568	510

8. Frais de personnel

En milliers de CHF au 31 décembre	2020	2019
Salaires et autres éléments de salaires	16'377	15'325
Indemnités journalières	-710	-496
Charges sociales	4'367	3'840
Frais de formation	162	212
Plan de mobilité	17	13
Frais et achat uniformes	296	153
Honoraires	161	196
Santé et sécurité du personnel	89	36
Autres frais (repas, déplacements, etc.)	239	338
Total	20'997	19'616

Les coûts liés à la santé et sécurité au travail du personnel sont présentés dorénavant séparément.

9. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts du prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport international de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements. La réévaluation des dettes du parking du Prieuré, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, génère un gain comptable de CHF 131'653.-.

En milliers de CHF au 31 décembre	2020	2019
Intérêts sur prêt à long terme AIG	564	555
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Prieuré)	132	10
Total	696	565

10. Charges financières

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat à la différence des autres charges, proviennent principalement de commissions liées aux encaissements des règlements par cartes de crédit.

En milliers de CHF au 31 décembre	2020	2019
Intérêts sur emprunts	-36	-56
Charges financières liées aux dettes à long terme (parking Prieuré)	-39	-44
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-120	-356
Frais bancaires et charges financières diverses	-63	-59
Pertes sur change	-1	-1
Total	-259	-516

11. Comparaison budgétaire (IPSAS 24)

2020, et probablement 2021, resteront dans les annales comme les années de la pandémie de la covid-19. Cette crise historique a marqué, à l'instar de l'économie dans son ensemble, les activités de la Fondation et ses résultats financiers. L'analyse des écarts du compte de résultat par rapport au budget 2020, résumée dans ces quelques lignes, présente une appréciation des impacts de la crise. S'il est une évidence, c'est que celle-ci a eu une influence globale. Dans le détail, il est plus ardu de distinguer avec précision ses effets directs et indirects.

Avec un bénéfice net de CHF 7 mios, la Fondation termine cet exercice légèrement en dessous du résultat global budgété et, ainsi, réalise une année satisfaisante comparative à son secteur d'activités. La diversité de ses activités dans le stationnement apparaît comme une bonne diversification des risques.

Les produits, à CHF 44.6 mios, dévient de 9.3 % par rapport aux objectifs, soit CHF 4.6 mios de moins. Sur cette dernière valeur, CHF 3 mios résultent directement de la baisse de la fréquentation des parkings ouverts au public et de la baisse du portefeuille d'abonnés en raison des mesures de lutte contre la propagation du virus. Ce montant comprend aussi les indemnités et rabais consentis pour soutenir nos clients. Le CHF 1.6 mio restant concerne les produits des nouveaux parkings sur le parcours du Léman Express qui sont plus bas que prévu ainsi que

la facturation des honoraires (indexés aux frais réels) pour la voie publique en Ville de Genève qui est plus basse (CHF -1 mio). Les honoraires et produits divers sont, par nature, difficiles à budgéter ce qui explique l'écart constaté. Il s'agit d'une multitude de petits frais administratifs et d'exploitation perçus.

Compensant la baisse vue ci-dessus, les charges opérationnelles de CHF 38.8 mios sont aussi de 9.3 % en deçà du budget. Cet écart au budget de CHF 4 millions est expliqué par la conjugaison de plusieurs facteurs. Un demi-million de CHF correspond aux achats des abonnements TPG pour les P+R, charges variables, en baisse. L'effectif du personnel au 31.12.2020 correspond, globalement, au budget. En revanche, les indemnités journalières perçues pour des cas d'absences maladie et accident dépassent le budget de CHF 430'000.-. Si l'effet du décalage temporel, en principe un retard, sur les budgets annuels entre le commencement et la réalisation de projets et d'investissements est connu et récurrent, cette année il est renforcé par le report du remplacement ou d'installation d'équipements à cause de la crise. A noter que le budget comprend toujours une marge financière pour pallier les aléas.

Les coûts identifiés résultant de la crise sanitaire se montent à CHF 76'160. Il s'agit aussi bien de matériel de protection à l'intention du personnel et de la clientèle que des frais d'assistance des ressources humaines pour la gestion des personnes vulnérables ou malades.

Les charges financières apparaissent plus bas que le budget en raison de l'ouverture, en automne 2019, du marché du paiement de stationnement par téléphone, les commissions des cartes de crédit étant dorénavant à la charge des usagers. Le budget n'a pas pris en compte ce transfert.

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées, qui établissent par ailleurs leur budget en automne quand la Fondation l'achève en été, subit aussi les effets de la crise.

12. Liquidités et équivalents de liquidités

Les fonds des comptes bancaires et postaux sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

En milliers de CHF au 31 décembre	2020	2019
Caisses	221	243
Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève	19'488	27'807
Comptes de chèques postaux	5'123	5'521
Avoirs en C/C B.C.G.E.	383	537
Avoirs en C/C Banque Migros	2	2
Total	25'218	3'411

13. Débiteurs

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2020	2019
Tiers	2'723	500
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	83	123
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	186	225
Entreprises associées	165	272
Provision pour débiteurs douteux	-374	-245
Total	2'782	875

La provision pour débiteurs douteux doit être considérée en séparant ce qui a trait aux activités courantes (CHF 62'000.-), dont l'échéancier ci-après fournit le détail, du contentieux avec le locataire principal au rez-de-chaussée du parking de l'Etoile (CHF 312'000.-). Le locataire est actuellement en procédure de faillite. La valeur recouvrable de sa créance tient compte de la garantie bancaire du loyer ainsi que du produit probable de liquidation de la faillite auquel la Fondation a droit.

Echéancier des créances en provision au 31.12.2020	Nombre	Poids
< 1 an	18	6.8 %
1 an < et < 4 ans	21	18.3 %
4 ans < et < 6 ans	26	39.1 %
6 ans < et < 10 ans	34	14.5 %
>= 10 ans	68	21.4 %
Total	167	100.0 %

La provision est estimée en additionnant la totalité des créances en contentieux, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Le taux de défaut des créances est très faible.

14. Actifs transitoires

Cette rubrique contient principalement des charges payées d'avance dont, au 31.12.2020, CHF 276'000.– de primes d'assurances et CHF 296'000.– de la part 2021 des abonnements TPG annuels liés aux abonnements annuels P+R. Les actifs transitoires divers concernent essentiellement l'excédent des acomptes perçus pour les services rendus sur la voie publique en Ville de Genève.

En milliers de CHF au 31 décembre	2020	2019
Actifs transitoires divers	892	570
Charges payées d'avance	572	1'068
Total	1'464	1'638

15. Immobilisations corporelles

Année 2020

En milliers de CHF	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	46'150	42'581	120'899	10'011	15'485	235'127
Investissement	24'554	33	741	104	829	26'261
Subvention	1'989	0	0	0	0	1'989
Sortie	0	0	0	-39	-98	-137
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	72'694	42'614	121'640	10'076	16'216	263'240
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-25'035	-18'290	-54'024	-8'677	-13'540	-119'567
Amortissements	-1'762	-996	-3'191	-809	-822	-7'579
Sortie	0	0	0	39	98	137
Situation au 31 décembre	-26'797	-19'285	-57'215	-9'486	-14'362	-127'008
Valeur nette comptable au 31 déc.	45'897	23'329	64'425	590	1'854	136'232

Année 2019

En milliers de CHF	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	45'870	42'550	120'305	9'778	14'690	233'192
Investissement	280	31	594	234	815	1'955
Sortie	0	0	0	0	-20	-20
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	46'150	42'581	120'899	10'011	15'485	235'127
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-23'906	-17'293	-50'823	-7'469	-12'796	-112'288
Amortissements	-1'129	-996	-3'201	-1'208	-764	-7'299
Sortie	0	0	0	0	20	20
Situation au 31 décembre	-25'035	-18'290	-54'024	-8'677	-13'540	-119'567
Valeur nette comptable au 31 déc.	21'115	24'292	66'875	1'334	1'945	115'560

16. Immobilisations incorporelles

Année 2020

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	1'630	1'325	2'955
Achat	178	0	178
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'808	1'325	3'133
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1'481	-247	-1'727
Amortissements	-104	-24	-128
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-1'585	-271	-1'855
Valeur nette comptable au 31 décembre	223	1'054	1'278

Année 2019

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition ou construction			
Situation au 1^{er} janvier	1'556	1'325	2'880
Achat	75	0	75
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'630	1'325	2'955
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1'391	-223	-1'614
Amortissements	-90	-24	-113
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-1'481	-247	-1'727
Valeur nette comptable au 31 décembre	150	1'078	1'228

17. Prêt et garanties à long terme

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, qui porte la créance à CHF 22'384'259.- au 31.12.2020, et un solde correspondant aux intérêts.

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 101'441.- au 31.12.2020.

18. Participations dans des entreprises associées

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations.

Montants en CHF au 31 décembre	2020	2019
Variation de la valeur des participations dans des sociétés associées		
Valeur des participations au 1^{er} janvier	13'894'581	13'555'909
Part dans le résultat des sociétés associées	835'721	929'628
Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer	-226'800	-589'680
Part des dividendes non distribués	567	1'474
Revalorisation des propres actions	-4'264	-1'479
Achat propre action	0	-1'270
Valeur des participations au 31 décembre	14'499'805	13'894'581
<i>Variation</i>	605'224	338'673
Données financières résumées		
Actifs courants	16'195'658	16'303'476
Actifs non courants	18'924'314	19'441'767
Total des actifs	35'119'972	35'745'243
Passifs courants	3'757'827	5'648'644
Passifs non courants	0	3'439
Total des fonds étrangers	3'757'827	5'652'083
Total des fonds propres (avant affectation du résultat)	31'362'145	30'093'160
Part dans les fonds propres des sociétés associées	14'499'805	13'894'581
Total des produits des sociétés associées	11'109'247	14'147'032
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	1'777'136	2'003'934
Part dans le résultat net des sociétés associées	835'721	929'628
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	-3'697	-1'275
Part dans le résultat global des sociétés associées	832'024	928'353

19. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2020	2019
Fournisseurs	1'161	1'916
Retenues de garanties pour travaux	899	2'383
Institutions sociales	3	2
Tiers	619	767
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	2'336	1'724
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	1'751	2'844
Entreprises associées	40	124
Total	6'809	9'759

20. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking du Prieuré, qui se monte à CHF 483'088.- au 31.12.2020.

21. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Les deux emprunts avec un remboursement annuel ont une part à court terme de CHF 1.3 mio. Les emprunts sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (note 27), soit par des cédules hypothécaires (note 29). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru. Il atteint CHF 36'196.– en 2020 pour un taux d'intérêt moyen de 1.52 %.

Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un gain comptable de CHF 131'653.–. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé au 31.12.2020 égale 0.9697 %.

En milliers de CHF au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif	Echéance	2020	2019
Part à court terme des emprunts bancaires à long terme				
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	800	800
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	500	500
			1'300	1'300
Emprunts bancaires à long terme				
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	0	800
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	0	500
			0	1'300
Dettes à long terme (parking du Prieuré)				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios)	0.9697 %	01.10.2057	3'011	3'084
Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio)	0.9697 %	01.10.2057	1'004	1'028
			4'015	4'111
Total			5'315	6'711

22. Provisions et passifs éventuels

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.– et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Au 31.12.2020, la provision semble raisonnablement dotée.

Différend TVA sur les subventions non monétaires

Après cinq années de procédures juridiques, d'allers-retours avec l'Administration fédérale des contributions (AFC), ce différend sur la valorisation des subventions non monétaires trouve enfin son épilogue en 2020.

Pour rappel, au printemps 2015, des contrôles TVA couvrant les années 2010 à 2013 ont été conduits parallèlement par l'AFC auprès de la Fondation et ses deux sociétés associées. Très indécise sur la façon de valoriser les subventions non monétaires relatives aux droits distincts et réels (DDP) et aux mises à disposition de terrains nécessaires à l'exploitation de parkings, cette autorité a rendu en août 2017, après 28 mois, une notification d'estimation. La Fondation n'a pas reconnu l'approche de l'AFC qui considérait les subventions égales au 50 % des résultats d'exploitation des parkings. Or, en appliquant l'intégralité des conventions des DDP concernées sur la durée de vie complète des droits, en général très longue, et pas seulement l'article qui définit la valeur du loyer une fois celui-ci devenu exigible, la Fondation obtenait une valeur économique des rentes bien plus basses. Afin de faciliter la réalisation des calculs annuels, et stabiliser les montants dans le temps, la Fondation estimait les rentes non payées en valorisant les surfaces confiées à leur valeur intrinsèque. Les résultats étaient proches de leur valeur économique.

Après avoir contesté la notification et réclamé une décision, la Fondation a formé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF), le 14 janvier 2019, pour faire annuler la décision de l'AFC.

En parallèle, une procédure similaire s'est déroulée pour Parking Plaine de Plainpalais SA.

L'AFC a su conduire les deux procédures habituellement en fixant le rythme voulu.

Le 30 janvier 2019, le TAF a rendu sa décision par arrêt en faveur de Parking Plaine de Plainpalais SA et a annulé la décision de l'AFC au motif que les parties (superficiant et superficiaire) étaient dans un rapport d'échange (renoncement au loyer tant que les investissements et pertes ne sont pas rentés contre remise gratuite du parking à la fin du DDP) et non dans une situation de subventionnement. Ainsi, elle a évité de traiter la question de la valorisation. L'AFC s'est alors tournée vers le Tribunal fédéral en recourant le 6 mars 2019.

A l'issue de multiples échanges, le Tribunal fédéral a produit un arrêt le 29 août 2019 et cassé la décision du TAF. Il a estimé qu'un rapport d'échanges requiert des valeurs économiques équivalentes, ce qu'il considère ne pas être le cas. Donc, en l'absence de contre-prestation directe de la société à la Ville, il n'y a pas de raison de s'écarter de la qualification de subvention. La cause a alors été renvoyée au TAF, afin qu'il se prononce sur la manière de valoriser la subvention.

C'est ce que cette Cour a fait, le 4 novembre 2019, dans un nouvel arrêté en déboutant, cette fois, Parking Plaine de Plainpalais SA. Dans ce nouveau cadre limité, elle a estimé que les conditions de taxation par voie d'estimation de l'AFC étaient remplies et qu'elle ne pouvait remplacer son appréciation par la sienne. Sans réelle analyse des méthodes de valorisation opposées, elle a rejeté le recours et a même retourné les arguments de la société contre elle, notamment en relevant, d'une part, que l'AFC considérait bien l'intégralité de la convention et la complète volonté des parties et, d'autre part, que le contribuable n'a pas su prouver qu'une rente de 50 % du bénéfice annuel ne correspond manifestement pas à la réalité! Compte tenu des chances de succès et des enjeux, le Conseil d'administration a choisi de stopper la procédure.

En date du 27 octobre 2020, le TAF a jugé le cas de la Fondation par un arrêt aux effets identiques. Le Conseil de Fondation n'a pas estimé judicieux de poursuivre la procédure.

Prétentions financières de l'ancien locataire du BYPASS

L'ancien locataire de la boîte de nuit BYPASS située au parking de l'Etoile, après avoir perdu les deux procédures juridiques de contestation du congé et d'évacuation des lieux en 2020, a fait produire des factures rétroactives injustifiées de 2017 et 2019 de l'un de ses prestataires. Il a introduit une poursuite, à laquelle la Fondation a fait opposition, pour un montant total de CHF 373'836.10. La Fondation ne reconnaît aucune obligation concernant ces créances.

23. Subventions d'investissement

En milliers de CHF	2020	2019
P+R Moillesulaz	1'445	1'521
P+R Sécheron	758	777
Total au 1^{er} janvier	2'204	2'298
Nouvelle subvention durant l'exercice	1'989	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissements	-111	-95
P+R Moillesulaz	1'369	1'445
P+R Sécheron	740	758
Vélostation Gare de Chêne-Bourg	1'973	0
Total au 31 décembre	4'082	2'204

Depuis 2017, les subventions d'investissement apparaissent au bilan dans les engagements à long terme au passif.

24. Engagements de prévoyance

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit: « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 39 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée pour la rubrique ci-après 24.4.

La part de l'engagement de prévoyance qui incombait à la Fondation a d'abord été chiffrée, sur une base non-auditée, à CHF 17'459'947.65. Ce montant a été entièrement reconnu dans l'exercice 2019. Le montant définitif, s'élevant à CHF 17'364'238.-, a été réglé en 2020, l'écart qui en résulte est passé en résultat.

24.1 Données de base des assurés de la Fondation

Situations au 31 décembre	2020	2019
Nombre d'assurés		
Actifs	187	176
Bénéficiaires de pensions	31	28
Total	218	204
Assurés actifs		
Age moyen	45.00	45.12
Années d'assurances moyennes	12.42	12.39
Somme des salaires assurés (en CHF)	12'386'198	11'629'058
Salaire assuré moyen (en CHF)	66'236	62'634
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	41'411'633	38'924'342
Bénéficiaires de pensions		
Age moyen sans les enfants	67.67	67.31
Pensions totales versées (en CHF)	597'817	546'555
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	13'546'033	11'323'613

24.2 Bases techniques CPEG de 2020

Tables actuarielles générationnelles VZ 2015 projetées en 2026 avec taux d'évaluation de 1.75 % (réserves mathématiques et provision pour complément de pensions fixe) et un taux technique de 2.5 % (prestations de libre passage).

24.3 Solvabilité globale de la CPEG

Situations au 31 décembre	2020	2019
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	77.0 %	53.8 %
Degré de couverture des pensionnés	100.0 %	102.0 %

24.4 Estimation de l'application de la norme IPSAS 39 pour la Fondation

Ces informations, fournies par le service des états financiers de la direction générale des finances de l'Etat de Genève, sont calculées pour leur publication dans les notes aux états financiers consolidés de l'Etat après la production des présents états. Ainsi, les données de l'année sous revue ne sont pas disponibles.

	2019
Valeur actuelle des engagements	-81'153'565
Juste valeur de la fortune	27'063'911
Valeur actuelle des engagements non couverts	-54'089'654
Taux d'actualisation	0.30 %

25. Fonds propres

25.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.– de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.–, non comptabilisée.

25.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

25.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

26. Informations sur les parties liées (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p.ex. les Transports publics genevois) ;
- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

26.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a le mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2019. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

26.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

Au 31 décembre	2020	2019
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération (en milliers de CHF)	216	204
Direction		
Nombre de personnes (EPT)	6	6
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1'408	1'543

27. Cautionnement de l'Etat

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^e %, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

28. Valeurs d'assurance incendie

La somme des valeurs d'assurance des bâtiments est de CHF 314'215'484.– au 1^{er} janvier 2021 (avec adaptation automatique à l'indice des coûts de construction du Canton de Genève). Le contrat d'assurances est assumé depuis cette date par la Bâloise Assurances SA. L'indemnité du risque incendie des bâtiments n'est plus limitée par événement.

29. Actifs gagés pour garantir des engagements

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000.–. Par ailleurs, il existe des cédules hypothécaires libres de CHF 14'750'000.– relatives à divers parkings, déposées dans le coffre de la Fondation.

30. Evénements postérieurs à la date de clôture

Un courrier de l'avocat traitant du différend mentionné en note 13 du présent rapport reçu après la date de clôture informe la Fondation du déclassement de la créance du locataire du BYPASS. Ainsi, la provision pour les débiteurs douteux devrait être corrigée du produit espéré de liquidation de la faillite de CHF 65'590, qui ne sera plus perçu. Cependant, elle ne le sera pas, car cette nouvelle information et son impact financier ne sont pas suffisants pour modifier la compréhension et l'interprétation des comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

31. Gestion des risques financiers

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition

de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

31.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition du canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

31.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de financement.

31.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- les dettes du parking du Prieuré ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

31.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

32. Système de contrôle interne – Evaluation des risques

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne. La politique du système de contrôle interne de la Fondation définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le système de contrôle interne utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat de Genève pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions de risque et de contrôles et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, recueille et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il

consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation ;

- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires (personne responsables du suivi) des risques ;
- la cartographie des risques est validée par le Comité d'Audit SCI puis entérinée par le Conseil de la Fondation ;
- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat ;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

Le Comité d'Audit SCI est composé de :

- Mme HOVAGEMYAN Asma, membre du Conseil de Fondation ;
- M. ANDERSEN Michael, membre du Conseil de Fondation ;
- M. ZUBER Damien, Directeur général ;
- M. BERTOSSA Stéphane, Directeur Administration & Finances.

Le plan SCI 2020 a été fortement impacté par la pandémie du coronavirus. Les activités prévues de revues des contrôles ont été repoussées et la revue SCI a été menée sur la période estivale en se concentrant sur l'analyse de l'impact de la période de confinement sur les services et la récolte des risques liés à cet événement majeur imprévu. Le SCI a également recolté des propositions d'amélioration du fonctionnement de la cellule de crise de la Fondation.

La revue du fonctionnement de la Fondation lors de la pandémie a mis en avant sa capacité d'adaptation rapide. Une cellule de crise, réunissant l'ensemble de la direction accompagnée par la responsable des ressources humaines et la responsable de la communication, a fonctionné dès début mars, ceci sur toute la période. La mise en œuvre des mesures organisationnelles nécessaires à la réduction du risque de transmission virale a révélé que les services internes étaient à des niveaux de digitalisation disparates, les services administratifs étant les moins avancés.

Des coûts importants ont également été engendrés pour mettre en œuvre les mesures sanitaires, notamment pour le fonctionnement

des parkings (programmation des ascenseurs, signalétique, protection des clients).

L'exercice SCI 2020 a mis en avant le risque de l'arrêt des activités du département du Service du Stationnement, qui a un impact direct sur l'équilibre financier de la Fondation. La pandémie a également impacté la rentabilité de plusieurs services, ce qui oblige à une réévaluation du risque de disruption du modèle d'affaires de la Fondation. Ces risques ont été rapportés à l'Etat.

L'impact financier de la pandémie est commenté en note 11.

33. Attribution du bénéfice

Par courrier du 12 décembre 2018, le Conseil d'Etat a transmis à la Fondation la décision relative à l'affectation de son bénéfice. Conformément à la LOIDP et après examen détaillé de la proposition et des besoins d'investissement de la Fondation, le Conseil d'Etat a décidé que la Fondation versera chaque année à l'Etat un montant équivalent à 50 % du bénéfice qu'elle réalisera à compter de l'exercice 2019 et ce, jusqu'à et, y compris, l'exercice 2022.

Ainsi, l'attribution au titre de l'exercice 2020 est de CHF 3'515'454.

34. Consignation des recettes de la voie publique

En respect des termes de la convention tripartite portant sur la gestion des systèmes d'encaissement des taxes de stationnement en Ville de Genève, signée par la Ville de Genève, l'Etat de Genève et la Fondation, en particulier l'article 13.2, la Fondation a versé sur un compte de consignation, ouvert en son seul nom auprès de la BCGe, l'intégralité des recettes 2019 et 2020 des horodateurs et autres moyens d'encaissement, sous déduction exclusivement des montants destinés à couvrir le coût de la prestation revenant à la Fondation.

Les parties ont communiqué leur décision et instructions à la Fondation par courrier du 14 janvier 2021. Cet accord de répartition

des recettes nettes intervenant après le 31 décembre 2020, le montant consigné à cette date apparaît encore à l'actif du bilan pour les avoirs ainsi qu'au passif avec une créance correspondant aux recettes nettes enregistrées. L'écart constaté entre ces deux positions correspond aux règlements par cartes de crédit encore non encaissés.

La Fondation a soldé le compte de consignation en payant à la Ville de Genève la somme de CHF 12'637'870.75 le 1^{er} février 2021.

Stéphane Bertossa,
Directeur Administration & Finances
19 février 2021

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 1^{er} mars 2021

BDO SA



Nigel Le Masurier
Expert-réviseur agréé



Matthias Paffrath
Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé

Illustrations : Atelier Clauson
Photographies : Marc Guillemain
Réalisation : Atelier Pointif, Glenn Michel
Atar Roto Presse, Genève
Ce produit est imprimé sur du papier certifié FSC® C154575



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C154575



Tél. 022 827 44 90
admin@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch

Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26